

Université de Tartu
Collège des langues et des cultures étrangères
Département d'études romanes

Laura Christine Arba

COUVERTURE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
DANS LES MÉDIAS FRANÇAIS

Mémoire de licence

Sous la direction de Marge Käsper et Vincent Dautancourt

Tartu 2021

Table des matières

Table des matières.....	2
Introduction.....	3
1. Contexte et définitions	5
1.1 L'apparition du terme <i>féminicide</i> dans les dictionnaires.....	5
1.2 Violence à l'égard des femmes et violence domestique.....	7
1.3 Définitions institutionnelles du terme <i>féminicide</i>	9
1.4 Enquête sur les évolutions dans la couverture médiatique du sujet	11
2. Comment le mot « féminicide » est entré dans le discours médiatique	15
2.1. <i>Le Figaro</i> : plutôt littéraire	15
2.2 <i>Libération</i> : engagée avant l'heure	19
2.3 Deux quotidiens, deux voies d'approcher de la réalité	22
3. Changements en et depuis 2019.....	27
3.1 Pression sociale pour faire parler : manifestations	27
3.1.1 Les énoncés qui émergent dans les rues et dans la presse	28
3.1.2 L'attention des médias étrangères et les actions shocks	31
3.1.3 Les actions et les demandes des manifestantes reflétées par les deux quotidiens.....	33
3.2 Événement à rapporter : Grenelle des violences conjugales	36
3.2.1 Grenelle des violences conjugales comme événement médiatique	37
3.2.2 Le Grenelle des violences conjugales n'aurait rien changé ?	39
3.2.3 Bilan du Grenelle des violences conjugales : solutions et évaluations.....	42
3.3 Aura-t-on parlé assez ?	45
3.3.1 Coronavirus : les confinements ont-ils affecté la violence domestique ?..	45
3.3.2 Les nouvelles mesures contre les féminicides	47
3.3.3 Une normalisation de traitement du sujet dans les deux quotidiens	50
Conclusion	52
Bibliographie.....	55
Corpus	59
Resümee	66

Introduction

Les violences faites aux femmes et la violence domestique sont les sujets sociaux et politiques qui reçoivent de plus en plus d'attention des médias français. C'est surtout la discussion sur les « féminicides » qui a reçu une attention particulière. Le but de ce mémoire est d'analyser, en s'appuyant sur deux grands quotidiens français *Le Figaro* et *Libération*, comment le sujet des violences faites aux femmes et la forme la plus brutale – le féminicide – se reflète dans les médias français.

Ce sujet plutôt tabou longtemps est devenu ces derniers temps un problème tellement important qu'il ne peut plus être ignoré par le gouvernement français. Il est à savoir, en effet, que chaque année, 220 000 femmes en France subissent des violences physiques de la part d'un partenaire ou ex-partenaire et une femme meurt tous les trois jours à la suite des violences conjugales. C'est après de nombreuses manifestations qu'une série des rencontres gouvernementales « le Grenelle des violences conjugales » lancé le 3 septembre 2019 pour lutter contre la violence à l'égard des femmes en France arrive enfin à porter ce sujet depuis presque une inexistence jusqu'à une conscience sociale plus élargie.

Le mémoire se compose de trois parties. La première partie du mémoire se concentre sur les explications des définitions du « féminicide » et des autres termes liés au violence à l'égard des femmes, en traitant de l'apparition du terme dans les dictionnaires, ainsi que des luttes pour arriver à parler de ce thème. Ensuite est donné un aperçu de la fréquence d'utilisation des mots-clés *féminicides*, *violence conjugale* et *violence domestique* dans *Le Figaro* et *Libération*. Ces deux quotidiens notamment ont été choisi pour voir s'il y a des différences de discours entre les publications de droite et de gauche.

La deuxième partie décrit et analyse plus précisément l'introduction du terme *féminicide* dans les deux journaux avant 2014, l'année où le mot *féminicide* atteint en premier le dictionnaire *Petit Robert*. L'analyse inclut les différences aussi bien dans l'usage du terme que dans les manières de traiter le sujet et montre quels sont les différences dans le discours à ce sujet jusqu'à 2019. La troisième partie se concentre sur des aspects plus précis qui deviennent importants dans le traitement des changements sociétaux en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes dans le

contexte français. L'analyse examine la représentation de ces changements en et depuis 2019. Dans ce chapitre est donné un aperçu des manifestations, du Grenelle des violences conjugales et des mesures appliqués, ainsi que de la situation après le Grenelle.

1. Contexte et définitions

Pour analyser le discours médiatique au sujet des féminicides, il faut d'abord définir les mots-clés. Cette partie du mémoire se concentre sur les définitions existantes et montre la montée en puissance du terme « féminicide » dans le discours médiatique d'aujourd'hui ainsi que les raisons pour lesquelles les féminicides sont le plus souvent discutés dans le contexte de la violence conjugale.

1.1 L'apparition du terme *féminicide* dans les dictionnaires

Selon Lisa Anteby-Jemini et Valérie Raffin (Corradi *et al.* 2018 : 109-110) le concept de « féminicide » est rarement utilisé en France et les reportages médiatiques sur des cas de féminicide commis par un partenaire intime dissimulent généralement la violence et le meurtre, en les qualifiant de « drames familiaux » ou de « drames de séparation ». Il est également indiqué par ces auteurs que dans de nombreux documents officiels, le terme homicide conjugal, un terme en principe de masculin générique, est utilisé à la place de féminicide conjugal. Les termes de masculin générique sont toutefois selon Markus Brauer (2008 : 245) « loin d'être aussi neutre que certains l'affirment ».

Aujourd'hui, la situation n'est plus exactement la même. Bien que le terme *féminicide* ne soit pas encore pénalement qualifié, il est déjà utilisé par les médias français dans une large mesure et le sujet des féminicides et des décès violents liés au sexe dans les couples est également de plus en plus diffusé. Dans la circulation de discours dans la société, on peut ainsi observer « la description d'une intrigue au sein d'un trajet thématique », ce qui constitue selon l'historien des concepts langagiers Jacques Guilhaumou (2011 : 11-13) un « événement discursif » au sens de Michel Foucault (1969) où, par leur présence, les énoncés agissent « en tant qu'acte configurant dans un espace public » pour faire apparaître dans la société une thématique. Foucault (1969) montre de diverses manières comment les thématiques précédemment ignorées ou peu importantes dans la société peuvent surgir en signification et causer ainsi des tournants discursifs dans la société. Comme indicateurs importants de tels événements

discursifs, Guilhaumou (2011 : 8) propose d'étudier les « événements linguistiques », qui fixent une « conscience linguistique » de locuteurs d'une langue et se matérialisent entre autres dans des outils linguistiques tels que les dictionnaires et les grammaires. C'est pourquoi il est instructif de suivre plus précisément également l'entrée et l'inscription du mot *féminicide* dans les dictionnaires du français.

Même si, d'une part, le concept lui-même remonte à 1976 et, d'autre part, selon Anteby-Jemini et Raffin (Corradi *et al.* 2018 : 109-110), le mouvement féministe en France Osez le féminisme plaide toujours pour la reconnaissance juridique du terme, le mot *féminicide* est entré dans le dictionnaire français *Petit Robert* en 2014 et est défini comme « le meurtre d'une femme ou d'une fille parce qu'elle est une femme ». Cette entrée marque alors un premier événement linguistique symbolique sur la voix de l'institutionnalisation de la notion à prendre en compte.

Le 23 novembre 2019, il est toutefois évoqué dans *Le Monde* que le *Larousse* 2020 ne connaît toujours pas de « féminicide », alors que le mot est entré au *Petit Robert* déjà en 2014. « Où l'on voit que les deux dictionnaires ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde, le Robert étant réputé plus "à gauche", plus ouvert en tout cas » (*Le Monde* 2019). *La Chaîne Info* LCI écrit, par ailleurs, que le « féminicide » est inscrit dans le *Petit Robert* en 2015 (Faure 2019). Dans cette différence entre les sources quant à l'année d'apparition, je fais confiance à la première année mentionnée, en considérant que le *Petit Robert* 2015 a paru en octobre 2014.

Selon ActuaLitté, *Le Petit Larousse* intégrera le mot « féminicide » à son édition 2021, qui sortira le 3 juin 2021 (Gariépy 2020). Je peux dire pour ma part que bien que le mot n'existe pas dans le dictionnaire *Larousse* en ligne à l'automne 2020, il est là au printemps 2021 avec la définition suivante : « Meurtre d'une femme ou d'une jeune fille, en raison de son appartenance au sexe féminin. Crime sexiste, le féminicide n'est pas reconnu en tant que tel par le Code pénal français ».

De la même manière, le mot est apparu dans le dictionnaire *L'Internaute.com* (en ligne) au printemps 2021, avec trois définitions :

Sens 1 « Meurtre de plusieurs personnes de sexe féminin »

Sens 2 « Violence faite à une femme en raison de sa féminité »

Sens 3 « Personne ayant tué des femmes ».

Il est par ailleurs intéressant d'observer que dans le *Petit Robert* et *L'Internaute*, « féminicide » est un nom masculin, mais dans le *Larousse*, c'est un nom féminin, bien qu'il soit probable que ce soit une erreur car le mot est utilisé dans la définition même de ce mot d'entrée avec un article masculin (*le* féminicide).

Dans cette série de petits événements linguistiques, on voit donc vraiment une institutionnalisation du mot en cours, ce qui indiquerait à ce point une prise en conscience de plus en plus généralisée d'un problème jusque-là non-nommé.

1.2 Violence à l'égard des femmes et violence domestique

Les termes de « violence à l'égard des femmes » et de « violence domestique » sont définis sur le plan international dans la *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* (2011) comme suit :

- le terme « violence à l'égard des femmes » doit être compris comme une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée ;
- le terme « violence domestique » désigne tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime.

Selon l'organisation Osez le féminisme (2014), « il y a violence domestique lorsqu'une personne essaie de contrôler ou d'exercer un pouvoir sur son partenaire dans une relation intime. Il peut s'agir d'abus physiques, psychologiques, sexuels ou financiers. Dans la majorité des cas, ils sont exercés par des hommes et subis par des femmes. »

Il est important de noter que les hommes peuvent également être victimes de violence domestique, mais selon les statistiques, ce sont pour la plupart les femmes qui souffrent de violence dans les relations intimes. L'Étude nationale française sur les morts

violentes au sein du couple (2016) réalisée par le ministère français de l'Intérieur confirme qu'en 2016, 87 % des victimes de violence physique entre partenaires intimes sont des femmes. Plus précisément, 138 personnes sont décédées en France, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie (conjoint, concubin, pacsé ou « ex »), parmi lesquelles 109 femmes et 29 hommes. L'étude différencie également le sexe des auteurs des crimes, en précisant que ces 109 femmes ont toutes été victimes d'hommes ; 28 hommes ont été tués par des femmes et 1 homme a été tué par un homme.

L'Étude nationale française relative aux morts violentes au sein du couple du 17 août 2020 indique que 173 personnes ont été tuées par leur partenaire ou leur ex-partenaire en 2019, dont 146 femmes et 27 hommes. Au total, c'est 24 personnes de plus qu'en 2018, quand 149 personnes ont été tuées par leur conjoint, parmi lesquels 121 femmes et 28 hommes. Les statistiques de ces trois années montrent que le nombre de meurtres dans les relations entre partenaires intimes est en augmentation en France (Tableau 1).

Tableau 1. Morts violentes au sein du couple en 2016, 2018 et 2019. Source : ministère français de l'Intérieur.

	Total	Femmes	Hommes
2016	138	109	29
2018	149	121	28
2019	173	146	27

En regardant le nombre des morts violentes au sein de couple dans le tableau 1, on voit un nombre croissant de meurtres ces dernières années. Alors que les victimes sont aussi bien des hommes que des femmes, il y a une énorme différence entre le nombre de victimes en fonction du sexe. Quand on regarde l'évolution du nombre de morts violentes en couple en séparant les deux sexes, il n'a pas beaucoup de différence dans le nombre de victimes des hommes, mais les meurtres de femmes augmentent considérablement. Considérant que tous ces meurtres sont commis par un partenaire intime, le problème du féminicide en France est réel.

En outre, ce tableau ne montre pas combien de ces hommes ont été tués par les femmes en légitime défense. Dans *Froid comme l'enfer : les femmes battues qui tuent* par Patricia Mercader (2007), il est décrit que selon Coutanceau (2006), « une femme meurt tous les quatre jours de suites de violences » à cause des violences conjugales en France et la moitié des femmes subissait déjà des violences. Il est également précisé qu'un homme meurt tous les seize jours au sein du couple, et « dans la moitié de ces cas, la femme auteur de l'acte subissait des violences de sa part. »

1.3 Définitions institutionnelles du terme *féminicide*

Le concept de féminicide est en fait plus large que seulement les meurtres violents au sein du couple. Comme l'admet également Osez le féminisme (2014), le mot *féminicide* comprend de nombreuses autres formes de meurtre de femmes, telles que le meurtre des filles à la naissance, la sélection prénatale, les tueries de masse, les crimes d'honneur, etc. Par définition, le féminicide est le « meurtre d'une femme, d'une fille en raison de son sexe ». Il est défini de la même manière dans le dictionnaire *Petit Robert*, où le mot est apparu en 2014.

Le terme était déjà connu auparavant, mais le but du mouvement féministe était de mettre le mot en usage dans un contexte qui permettrait aux auteurs de ces crimes d'être condamnés. Comme il est résumé dans plusieurs sources, y compris dans *Femicide across Europe : Theory, research and prevention* (Grzyb et al. 2018), l'initiatrice du concept de féminicide est Diana H. Russell. Elle a déclaré devant le premier Tribunal international pour les crimes contre les femmes en 1976 : « J'ai choisi le nouveau terme *femicide*¹ pour référer aux meurtres des femmes par des hommes parce qu'elles sont femmes ». Bien que le mot *femicide* soit déjà connu dans le monde anglo-saxon, Russell lui a ajouté une signification politique critique et l'a placé dans un cadre politique féministe plus large. Par la suite, Russell a raffiné le concept comme un « meurtre misogyne des femmes par des hommes » et une manifestation extrême de violence sexuelle. C'était un ajout suggéré par Liz Kelly qui met en évidence « la nature sexuelle des formes de violence contre les femmes et se

¹ Le terme original en Anglais

concentre sur le désir de pouvoir, domination et contrôle de l'homme » (Grzyb *et al.* 2018). Kelly a proposé qu'un élément essentiel du concept de féminicide est de le contextualiser comme une forme de violence sexuelle et une forme extrême de violence dans le continuum de la violence sexuelle contre les femmes.

Selon la Déclaration de Vienne sur le féminicide (2013) adoptée par l'ONU (Organisation des Nations unies), le terme « féminicide » désigne le meurtre des femmes et des filles en raison de leur sexe. Il peut prendre la forme, entre autres, de :

- 1) meurtre à la suite de violence conjugale ;
- 2) torture et massacre misogyne ;
- 3) assassinat au nom de « l'honneur » ;
- 4) meurtre ciblé dans le contexte des conflits armés ;
- 5) assassinat lié à la dot des femmes ;
- 6) mise à mort des femmes et des filles en raison de leur orientation sexuelle ;
- 7) assassinat systématique de femmes autochtones ;
- 8) fœticide et infanticide ;
- 9) décès à la suite de mutilations génitales ;
- 10) meurtre après accusation de sorcellerie ;
- 11) autres meurtres sexistes associés aux gangs, au crime organisé, au narcotrafic, à la traite des personnes et la prolifération des armes légères.

Dans les médias français, la question du féminicide est généralement couverte dans le contexte des relations intimes dans lesquelles les femmes sont tuées par leur partenaire ou ex-partenaire. La raison pour laquelle on parle principalement de violence entre partenaires intimes est que c'est la seule forme de féminicide sur laquelle il existe des statistiques officielles : « Les pays européens disposent de bases de données sur les homicides et quelques-unes commencent également à se développer pour le féminicide » (Weil 2018 : 10). Cependant, il s'agit une généralisation avec un certain nombre d'exceptions et, comme indiqué ci-dessus, la notion comprend également d'autres formes de féminicide, pas seulement celles survenues dans la violence conjugale.

1.4 Enquête sur les évolutions dans la couverture médiatique du sujet

Pour tester l'affirmation de Anteby-Jemini et Raffin (2018) que le terme « féminicide » est rarement utilisé dans les médias en France et montrer le changement depuis 2018, j'ai examiné la fréquence des mots-clés dans mon corpus (*Le Figaro* et *Libération*) au cours des années 2014-2020 et j'ai comparé l'utilisation des trois mots-clés principaux utilisés dans le discours sur la violence à l'égard des femmes et la violence conjugale : *féminicides*², *violence conjugale* et *violence domestique*. Les tableaux ci-dessous montrent la période depuis que le mot « féminicide » est apparu dans le dictionnaire *Petit Robert* (2014) jusqu'en 2020 (inclus). On peut voir dans les figures 1 et 2 comment les médias ont commencé à utiliser le terme. Le changement a eu lieu approximativement en 2018 et l'usage du mot a augmenté en 2019, l'année où le Grenelle des violences conjugales a eu lieu. Cette période inclut également les deux premiers confinements en France pendant la pandémie de coronavirus.

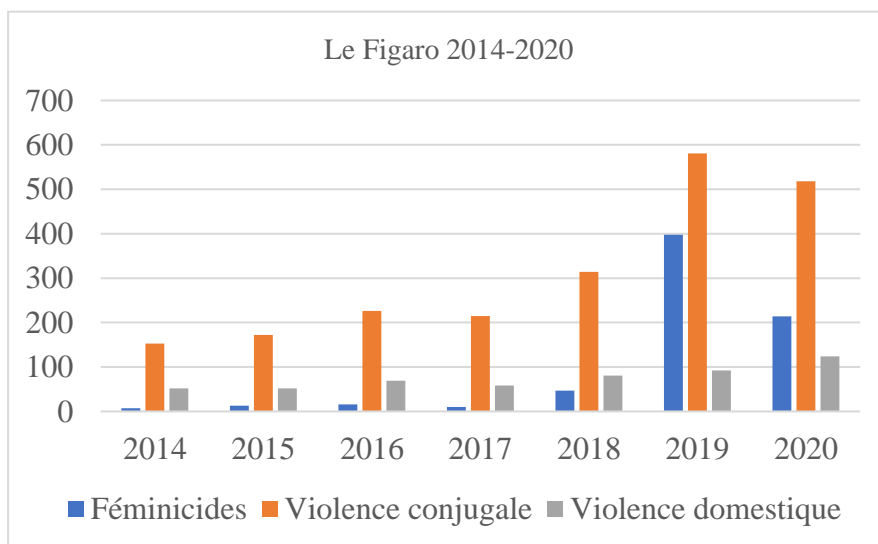


Figure 1. Utilisation des mots-clés dans les années 2014-2020 dans *Le Figaro*.

² La recherche par mot-clé est faite au pluriel pour le mot « féminicide » dans les deux tableaux (« féminicides »), car lors de la recherche du mot-clé au singulier, *Libération* ne montre pas toutes les correspondances, mais la recherche au pluriel inclut également les correspondances au singulier.

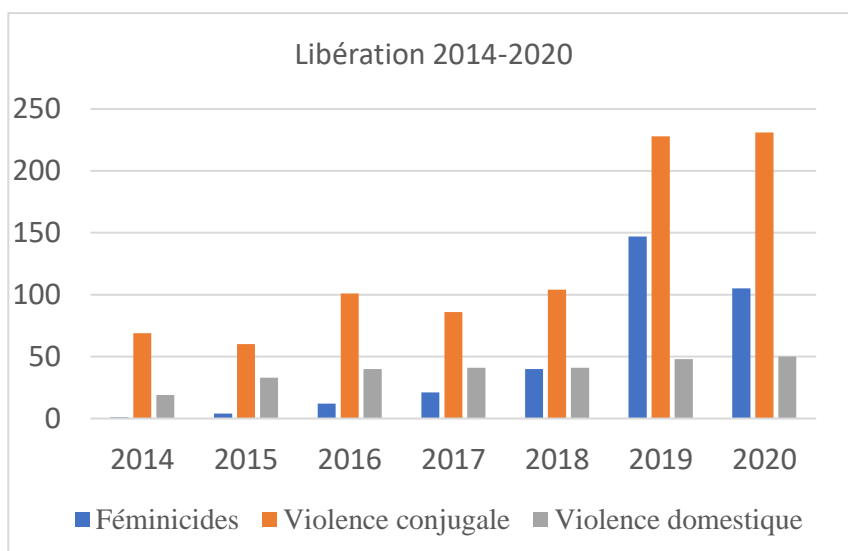


Figure 2. Utilisation des mots-clés dans les années 2014-2020 dans *Libération*.

En analysant le nombre général d'articles contenant les mots-clés dans *Le Figaro* et dans la *Libération*, on peut voir sur les figures 1 et 2 que le résultat au cours des années 2014-2020 est assez semblable. Cependant, il est intéressant que *Libération*, pourtant un quotidien de gauche, semble écrire moins sur les sujets des féminicides, de la violence conjugale et domestique. Toutefois, ce qui n'est pas visible sur les figures, c'est que *Libération* attire l'attention sur le problème du féminicide en France déjà en 2004 (bien avant *Le Figaro*, où le premier article sur ce sujet est paru en 2009). Une autre chose qu'on ne sait pas en regardant uniquement le nombre d'articles est la longueur des articles et le contexte d'évocation plus précis du mot dans les articles, ce qui est décrit plus en détail dans la partie suivante du mémoire qui s'attache à l'analyse qualitative. Troisièmement, le nombre d'articles contenant les mots-clés ne montre pas combien de fois ces mots-clés apparaissent dans chaque article.

Néanmoins, l'aperçu du nombre d'articles mentionnant un mot-clé (une ou plusieurs fois) permet de montrer clairement le développement dans l'évocation à la fois du sujet et des mots-clés. Comme on peut voir sur la figure 1 que dans *Le Figaro*, il n'y avait que 7 articles évoquant les « féminicides » en 2014, alors que la « violence conjugale » a été mentionnée 153 fois et la « violence domestique » 52 fois³. La même année, *Libération* mentionne les « féminicides » une seule fois, ce qui n'est même pas visible

³ Pour préciser, la recherche des mots-clés montre un article lié à chaque mot-clé, quel que soit le nombre de fois où le mot apparaît dans l'article, et différents mots-clés peuvent se chevaucher dans les articles, mais l'objectif était de montrer une pertinence croissante du sujet.

sur la figure 2, mais la même figure montre bien que la « violence conjugale » est évoquée dans *Libération* en 69 fois en 2014 et la « violence domestique » 19 fois.

Bien que les figures ne montrent pas de changements majeurs en 2015, l'utilisation du terme « féminicides » et le nombre total d'articles évoquant le sujet a presque doublé dans *Le Figaro* (13 articles) ; dans *Libération*, il y a 4 articles évoquant les féminicides. Tandis que *Le Figaro* évoque plus la violence conjugale que l'année précédente (172 articles contre 153 en 2015), *Libération* mentionne la violence conjugale un peu moins (60 articles contre 69 en 2014). En même temps, *Libération* évoque plus la violence domestique en 2015 (33 articles) qu'en 2014 (19 articles), tandis que le nombre d'articles évoquant la violence domestique dans *Le Figaro* reste le même (52).

Déjà en regardant les deux premières années après l'apparition du mot « féminicide » dans le dictionnaire *Petit Robert*, on peut clairement affirmer que *Le Figaro* écrit plus sur le thème des « féminicides » et de la « violence conjugale/domestique » que *Libération*. Il est important de noter que si *Libération* a commencé à aborder le sujet des « féminicides » dès 2004, il n'y a pas d'articles sur ce sujet dans *Le Figaro* avant 2009, néanmoins, *Le Figaro* mentionne plus les « féminicides » avant 2014 que *Libération*.

Au cours des années 2016 et 2017, la couverture sur les thèmes de la violence conjugale et de la violence domestique dans *Le Figaro* est en augmentation, mais le terme « féminicide » ne gagne pas encore beaucoup en popularité. Dans *Libération*, il y a un plus grand changement en 2016 : il y a 12 articles évoquant les féminicides, 101 articles évoquant la violence conjugale et 40 articles évoquant la violence domestique. En 2017, il y a 21 articles sur les féminicides et encore, dans la même année, *Libération* utilise moins le terme « violence conjugale » (86 articles) et plus la « violence domestique » (41 articles) que l'année dernière.

Un changement remarquable a lieu en 2018, lorsque dans *Le Figaro*, 47 articles évoquant le féminicide sont écrits (contre 10 en 2017) et 314 articles évoquant la violence conjugale (contre 215 en 2017). Dans *Libération*, il y a 40 articles évoquant les féminicides, 104 évoquant la violence conjugale et le nombre d'articles évoquant violence conjugale reste le même (41).

Cependant, un tournant en ce qui concerne le terme a lieu en 2019. Dans *Le Figaro*, il y a 398 articles écrits qui mentionnent les féminicides et 581 articles évoquant la violence conjugale, alors que seulement 92 articles sont écrits évoquant la violence domestique, ce qui n'est pas très différent des 81 articles en 2018. Toutefois, c'est un changement important que la couverture médiatique sur le féminicide soit multipliée par plus de 8 fois et que 267 articles de plus ont été écrits évoquant la violence domestique par rapport à l'année précédente. Dans *Libération*, le changement est le même : il y a 147 articles mentionnent les féminicides, 228 la violence conjugale et 48 la violence domestique, et encore une fois, nous pouvons voir comment les deux premiers mots-clés ont gagné en popularité et la couverture sur la violence domestique reste pratiquement la même.

Si l'on regarde la couverture des féminicides en 2019, une ligne claire peut être tracée entre la couverture avant et après le début du Grenelle des violences conjugales. À l'exemple du *Figaro* le nombre d'articles du 1^{er} janvier au 2 septembre est de 160, tandis que dans la période plus courte du 3 septembre au 31 décembre, le nombre d'articles est de 238. Dans *Libération*, on peut voir la même tendance : le nombre d'articles évoquant les féminicides du 1^{er} janvier au 2 septembre 2019 est de 54 et de 93 du 3 septembre à la fin de l'année. Le sujet principal des articles depuis le 3 septembre est le Grenelle et le débat politique sur les féminicides. En 2020, la couverture sur les sujets dans *Le Figaro* diminue un peu, mais pas de manière significative et reste toujours actuelle. Dans *Libération*, le nombre d'articles mentionnant le féminicide diminue, mais le nombre d'articles sur la violence conjugale (231) et violence domestique (50) augmente. J'analyserai ces aspects plus en détail dans une analyse qualitative.

2. Comment le mot « féminicide » est entré dans le discours médiatique

Cette partie du mémoire analyse les discours dans lesquels le sujet de féminicide est discuté jusqu'en 2014 et montre comment le mot et sujet ont été adaptés dans les actualités françaises. Car bien que le mot soit apparu dans le dictionnaire cette année-là, le terme a été utilisé dans les médias plus tôt. La fonction des dictionnaires n'est en effet que d'*enregistrer* des usages en cours dans la société alors que les médias peuvent *donner la voix* à ces discours.

Par exemple, en utilisant les guillemets, le discours journalistique peut introduire dans le texte, sous forme de discours rapporté, un segment qui « ne va pas de soi » (Authier-Revuz 1996 : 102). En cas d'une telle évocation, l'énonciateur à l'origine du texte ne s'engage pas vraiment sur le segment, le choix et l'usage de celui-ci relèvent d'une origine distincte, d'un énonciateur rapporté. Cependant, comme le montre Raluca Nita (2019), même si les guillemets signalent dans ce cas une non prise en charge du segment, « se produit la prise en charge, par ce même énonciateur origine, de la valeur qu'il attribue aux segments entre guillemets dans l'argumentation qu'il construit ». Je vais étudier ces argumentations en analysant les cadrages thématiques effectués dans les deux journaux : le rubriquage, les contextes précis de l'usage du mot « féminicide » et les manières générales de traiter le sujet.

2.1. *Le Figaro* : plutôt littéraire

Le premier article dans *Le Figaro* où le mot *féminicide* est mentionné, a été publié le 12 septembre 2009. C'est un « Panorama de la nouvelle génération mexicaine », qui présente des écrivains et ouvrages qui ont renouvelé la littérature contemporaine de ce pays. L'une des œuvres est *Des os dans le désert* de Sergio Gonzales Rodriguez, qui raconte que :

Depuis 1993, à Ciudad Juarez, à la frontière nord du Mexique, plus de 400 cadavres de femmes - battues, violées, étranglées - ont été retrouvés. Et l'horreur continue. Dans cette

zone sous influence des cartels de la drogue, la violence atteint chaque jour des sommets. La police et la justice n'ayant rien fait pour arrêter ce « féminicide » (LF 1).

Alors la question de féminicide fait son entrée dans *Le Figaro* depuis l'étranger et le problème est souligné à travers une représentation littéraire. C'est en effet dans la rubrique littéraire que le terme et le sujet sont apparus pour la première fois dans *Le Figaro* (Culture > Livres). En considérant que le mot est utilisé entre guillemets, c'est un signe clair de l'apparition d'un phénomène nouveau qui n'est pas d'usage quotidien et qui est donc présenté ici comme quelque chose d'encore inconnu, relevant d'une énonciation distincte. La description du contenu du livre suggère que le problème au Mexique sur cette question est sérieux et c'est ce qui a retenu l'attention du journaliste.

Le prochain article sur le féminicide dans *Le Figaro*, publié le 20 décembre 2010, parle aussi de féminicides au Mexique. Dans cet article, on écrit sur la tragédie d'une famille vivant les conséquences des féminicides et met en lumière un cas spécifique, où, à Ciudad Juarez, après avoir participé à la manifestation devant un édifice public contre la libération de Sergio Barraza, l'assassin de sa fille, la mère de famille a été tuée par celui-ci.

Ciudad Juarez était déjà connue pour être une des villes les plus dangereuses au monde pour les femmes. Amnesty rappelle que plus de 400 cas de « féminicides » (meurtres en raison du sexe de la victime) y ont été enregistrés au cours des années 1990. À présent, la guerre entre les cartels complique encore la situation. En 2010, la ville a enregistré plus de 3000 homicides. (LF 2)

Dans le sous-titre et le texte lui-même, le mot « féminicide » est mis entre guillemets, en précisant la signification du mot entre parenthèses, ce qui est encore une fois le signe qu'il s'agit d'un nouveau phénomène qui n'est pas utilisé comme un terme bien connu. On peut se demander par ailleurs si le cadrage chiffré concernant la situation actuelle, indiqué en employant le terme générique masculin (*homicides*) souligne ou diminue l'effet de la mention de 400 cas de « féminicides ».

Le féminicide est mentionné pour la première fois dans le contexte français dans *Le Figaro* du 24 novembre 2011, où on parle des violences sexuelles : « La ministre des Solidarités se déclare favorable à un allongement de 3 à 10 ans du délai de prescription pour les agressions sexuelles. » Il est ajouté par le ministère des Solidarités qu'en 2009, 650 000 femmes ont porté plainte pour violences sexuelles et qu'« en 2010, on a estimé à plus de 75 000 le nombre de viols ». Le problème est survenu après le meurtre d'une

collégienne : « Quelques jours après le meurtre d'Agnès, la collégienne de 13 ans violée et tuée à Chambon-sur-Lignon, le gouvernement s'apprête à lancer une nouvelle campagne de lutte contre les violences faites aux femmes sur le thème des agressions sexuelles et des viols conjugaux » (LF 3). C'est également indiqué que si 146 femmes ont été tuées par leur compagnon ou de leur ex-conjoint en 2010, « elles sont encore plus nombreuses à avoir subi des violences sexuelles » (*ibid*).

Olivia Cattan, présidente de l'organisation Paroles de femmes, commente dans l'article que cet allongement est une victoire pour leur mouvement féministe et souligné, que « quand une femme a été agressé sexuellement, il lui faut du temps pour se reconstruire, parfois un changement de situation familiale, avant de pouvoir en parler » (LF 3). En ce qui concerne le féminicide, il est indiqué que Paroles de femmes plaide également pour l'adoption du « féminicide » dans le droit pénal français, à la demande du père de Cassandra, une des deux étudiantes assassinées cet été en Argentine » (*ibid*).

La même année, les féminicides sont encore mentionnés dans les exemples de l'Argentine, du Pérou et du Nicaragua ; en 2012, aucun article sur les féminicides n'apparaîtra dans *Le Figaro* sur la France, mais toujours sur l'Argentine et le Mexique. Selon Marylène Lapalus et Mariana R. Mora (2020) « le mot féminicide entre peu à peu dans la sphère politico-médiatique française pour désigner des actes de violence extrême contre les femmes » depuis 2018. Il est à noter que l'utilisation du terme a atteint l'Europe en suivant l'exemple du Mexique, qui a été l'un des premiers à utiliser le terme féminicide dans la sphère officielle :

Au Mexique, la loi générale d'accès à une vie sans violence, votée en 2007 sous l'impulsion de Marcela Lagarde, définit féminicide comme un ensemble de conduites misogynes pouvant causer la mort violence des femmes et une violation de leurs droits humains qui pourrait impliquer l'impunité social ou de l'État. Au contraire du Costa Rica, la loi prend en compte les violences exercées tant dans le domaine public que privé. /.../ Quant à la création d'une catégorie pénale, les exemples du Costa Rica et du Mexique montrent que, contrairement aux premiers avis des juristes, il est possible de pénaliser les meurtres commis contre les femmes dans leur spécificité. (Lapalus & Mora 2020)

En 2013, *Le Figaro* écrit sur l'Inde et l'Italie, en utilisant le mot encore entre guillemets, mais il n'est pas écrit dans le contexte de la violence conjugale :

C'est l'une des régions les plus pauvres de l'Inde, avec près de 200 millions d'habitants, un ratio inquiétant de 908 femmes pour 1 000 hommes, ce qui sous-entend « féminicides » et mortalité par manque de soins. « Éduquer une fille, c'est comme arroser une plante dans le jardin de son voisin », dit-on encore en Inde. (LF 4)

Il est indiqué dans l'article qu'en Inde, la naissance d'une fille reste une malédiction. Mais ce qui est encore plus intéressant, c'est que le féminicide est indirectement mentionné à la lumière d'assassinats liés à la dot des femmes, ce qui est bien indiqué comme une des définitions du féminicide par l'ONU : « 5 000 femmes meurent chaque année pour difficultés du paiement de la dot, pourtant interdit par la loi depuis 1961. » (LF 4). En même temps, l'article est publié dans la rubrique *Madame Figaro*, qui n'est pas une rubrique centrale, où des articles sont censés être plutôt sur des sujets « doux » comme la mode, etc.

Un autre article sur les féminicides en Inde (publié également dans la rubrique *Madame Figaro*) écrit sur les droits des femmes et la première Cour spéciale dédiée aux crimes commis contre les femmes en Inde, après un crime sexuel contre une jeune femme. Le journaliste écrit que l'Inde est « le pays des féminicides », d'ailleurs le mot est utilisé comme un terme bien connu et n'est pas placé entre guillemets : « Au pays des féminicides et du garçon roi, les Indiens sont-ils prêts à laisser les femmes exister à leur juste valeur et occuper leur juste place, à côté d'eux ? » (LF 5)

L'article suivant, publié en août 2013, décrit la situation en Italie, où est annoncé l'adoption d'une nouvelle loi, ce qui permet d'augmenter les peines en cas de violence à l'égard des femmes et offrir une meilleure protection aux victimes. Comme indiqué dans l'article, c'était annoncé via Twitter par Enrico Letta, le chef du gouvernement italien, qui utilise le mot féminicide dans son annonce entre guillemets :

Le gouvernement italien a annoncé aujourd'hui l'adoption d'un décret-loi, qui devra être validé rapidement par le parlement, pour durcir les sanctions en cas de violences contre les femmes. « Adoption ce matin en conseil des ministres du décret contenant les nouvelles normes contre le "féminicide". Nous l'avions promis, nous le faisons. » (LF 6)

Le terme est également utilisé à la fois dans le titre (« Italie/féminicide : des peines plus dures ») et encore une fois dans l'article sans guillemets, faisant référence à ce que le ministre a dit lors de la conférence de presse. Ainsi, le féminicide est (d'abord) clairement un discours sur le problème des autres. En 2014, la question sera également abordée dans le contexte de la France : 3 articles sur 7 concernent les Françaises tuées

en Argentine, aussi bien que le mot « féminicide » est reconnu comme un des mots féminins de l'année (LF 7) et un article plus long soulève la question de savoir si « tuer une femme doit-il être reconnu comme un crime spécifique » (LF 8), ce qui, d'une part, met en évidence les efforts d'Osez le féminisme, mais, d'autre part, souligne qu'il y a des points de vue divergents sur le sujet.

2.2 Libération : engagée avant l'heure

En nous reportant aux figures 1 et 2 on voit que *Libération* écrit beaucoup moins d'articles sur le féminicide et la violence conjugale en général que *Le Figaro*. En même temps, *Libération* est plus concentré sur les propres cas et problèmes de violence conjugale de la France. Tandis que *Le Figaro* écrit sur les féminicides pour la première fois en 2009 et pour la première fois dans le contexte de la France en 2011, le premier article sur le féminicide dans *Libération* est publié le 9 septembre 2004 et il se concentre sur la situation en France. Il faut de noter que les exemples suivants sont fournis non seulement pour illustrer et analyser l'utilisation du mot « féminicide » dans ces articles, mais aussi pour démontrer le profil de la description du sujet.

Même quand une actrice meurt sous les coups de son compagnon, les homicides conjugaux ne constituent pas en France un « sujet de société ». On persiste à parler de « crimes passionnels » alors qu'ailleurs il s'agit de « crimes de genre », « d'homicides sexistes » ou de « féminicides ». (LIB 1)

Ainsi, la publication de gauche soulève-t-elle très tôt la question de savoir que d'autres termes sont utilisés ailleurs pour désigner la violence sexiste, alors que le terme explicite n'a pas encore atteint le discours médiatique français. Comme l'indique le titre : « La violence des hommes est un tabou » (*ibid*). L'article lui-même concerne « l'exception française ». Anne Houel, professeure de psychologie sociale à Lyon-II dit :

La contestation de l'enquête de l'Enveff⁴ par certains intellectuels fait partie du problème français : aborder les rapports sociaux des sexes, dire qu'il peut y avoir des problèmes, c'est toucher à notre conception française de la sexualité, prétendument fondée sur la séduction, l'amour courtois, l'égalité. On préfère donc s'intéresser aux violences dont sont

⁴ Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France

victimes les femmes d'origine étrangère. Les femmes battues, c'est dans les quartiers.
(LIB 1)

En principe, cela peut être vu comme la raison pour laquelle les médias français avaient auparavant tendance à couvrir les cas de féminicide ailleurs et ignorer le problème en France (comme *Le Figaro* l'a fait pendant longtemps, bien que l'utilisation moins fréquente du mot dans le contexte français ne signifie pas qu'il n'y a pas du tout de couverture du sujet. Cependant, comme les réflexions sur le sujet à travers le mot-clé *féminicide* ont été étudiées dans ce mémoire, on peut soutenir que l'utilisation plus large du terme s'accompagne d'une augmentation plus fréquente de la problématique). L'article cite la politologue et directrice de recherches au CNRS Janine Mossuz-Lavau qui s'adresse directement au sujet du discours médiatique en affirmant « l'existence d'un courant qui nie les violences comme les discriminations sexistes sous le discours » et que « les médias craindraient de “montrer en épingle” cette guerre des sexes redoutée » (*ibid*). Elle donne un exemple qui présente un aperçu de ce qui semble être une attitude générale dans la société : « Ces bonnes femmes, elles nous font chier, elles ont pris le pouvoir dans la sphère privée, dans la procréation, la famille, qu'est-ce qu'elles demandent de plus ? » (LIB 1).

Pour aller encore plus loin, on dit qu'« en France, contrairement aux pays anglo-saxons, nordiques et à l'Espagne, le “politiquement correct” consisterait à nier ces violences ». Sociologue et spécialiste de la question masculine, Daniel Welzer estime qu'en France, « persiste l'idée que les femmes battues sont des “connes”, que cela n'arrive pas à n'importe qui » (*ibid*). En regardant cet exemple et celui mentionné plus tôt selon lequel « les femmes battues, c'est dans les quartiers », nous obtenons un bon aperçu de l'évaluation sociétale d'un problème qui est largement ignoré et nié.

Libération écrit sur la problématique également en 2006, sur la base d'une étude dont on peut voir dans le titre qu'elle est chargée d'émotion : « Est-ce ainsi que les femmes vivent ? » (LIB 2). Il s'agit, tel qu'il est mentionné dans l'article, d'« une étude sur les violences, insultes, discriminations et crimes dont sont victimes les femmes à travers le monde ». Il est notable que comme dans *Le Figaro*, la thématique du féminicide est ici portée dans les médias par la littérature, par la présentation d'un ouvrage de recherche qui paraît dans la rubrique de la littérature (Accueil > Livres). Tout d'abord, il est mentionné que :

Ce livre est une véritable étude des violences, offenses, insultes, discriminations faites aux femmes dans le monde entier, menée au travers de témoignages de celles qui subissent, mais aussi résistent et se révoltent, et d'analyses de spécialistes, universitaires et acteurs de terrain. (LIB 2)

Cet étude (*Est-ce ainsi que les femmes vivent*) se concentre sur la violence à l'égard des femmes et le modèle masculin de société qui permet l'existence de la violence sexiste et les multiples exemples aux quatre coins du monde, « signifiant l'échec concret des déclarations de principes, rappelées en annexe de l'ouvrage, sur "l'égalité de condition et les droits fondamentaux de la femme" » (LIB 2). L'article s'exprime également sur le concept du féminicide : « La haine du féminin se lit souvent dans les injures et les discriminations, n'est-elle que l'expression de la haine de l'Autre ou peut-on, dans les cas les plus extrêmes, parler de "féminicide" ? » (*ibid*), aussi bien que Ciudad Juárez est appelée la « capitale du féminicide ». Le concept de féminicide est également expliqué comme suit :

L'usage de ce néologisme n'a guère dépassé le continent sud-américain ; sa proximité avec le terme de génocide n'est sans doute pas la seule raison de son manque d'audience sous nos latitudes, où le terme patriarcat semble appartenir au vocabulaire du seul MLF⁵, où l'emploi des mots domination masculine, victime, condition féminine et féminisme fait débat ; féminicide risque de paraître outrancier, voire politiquement incorrect. On lui préfère l'expression « violence de genre », si peu lisible pour le grand public, si lisse qu'on se demande qui en sont les victimes... (LIB 2)

La comparaison un peu brutale du féminicide et du génocide donne une idée claire de la direction de la *Libération*, on constate également qu'ils ne sont pas favorables à des termes « doux » comme « violence de genre », mais ils veulent mettre en évidence le problème en utilisant des mots forts sur les sujets dérangeants, par opposition au *Figaro*.

En 2009, *Libération* décrit la situation au Mexique, à Ciudad Juárez, comme le fait *Le Figaro*, mais l'objectif de *Libération* est différent : tandis que *Le Figaro* donne un aperçu plutôt neutre, *Libération* utilise un vocabulaire plus émotionnel et publie des entretiens avec des manifestants, des membres de la famille des victimes, etc. L'article d'Emmanuelle Steels, correspondante de *Libération* au Mexique, porte le titre « A

⁵ Mouvement de libération des femmes

Ciudad Juárez, les meurtres de femmes n'émeuvent pas la justice », qui en soi renvoie plus fortement au problème, sans parler du contenu de l'article :

Les corps de jeunes filles pauvres, violées, mutilées, étranglées ou poignardées sont régulièrement retrouvés sur des terrains vagues aux abords de la ville. Les chiffres officiels font état de 504 femmes assassinées et 76 disparues depuis 1993, quand le phénomène des « féminicides » a été identifié. A l'heure actuelle, plus de 70 % de ces crimes restent impunis. Et la tragédie empire, avec 89 nouveaux cas depuis début 2009. (LIB 3)

Tout au long du paragraphe suivant, la parole est donnée aux mères des deux filles tuées et à une féministe locale, qui expliquent pourquoi elles, entre autres, protestent contre ce que « Artur Chávez Chávez, l'ex-procureur de l'Etat de Chihuahua, a été désigné par le président conservateur Felipe Calderón comme le nouveau procureur général de la République » (LIB 3).

Libération s'intéresse donc aux objectifs des manifestants, tandis que *Le Figaro* tend à ne donner qu'un aperçu de ce qui se passe. En plus, bien que *Libération* écrit également sur les événements qui se déroulent à l'étranger, le quotidien semble d'être plus concentré sur ce qui se passe en France.

2.3 Deux quotidiens, deux voies d'approcher de la réalité

On voit une différence claire entre les deux journaux avant et en 2019 : *Libération* pose déjà le problème de la société en France, tandis que *Le Figaro* a tendance à écrire sur la situation à l'étranger concernant les féminicides. *Le Figaro* s'intéresse également au sens du mot « féminicide », laissant de côté la couverture du problème lui-même en France.

Le mot « féminicide » est noté par *Le Figaro* à la fin de 2014 comme l'un des mots féminins qui aurait marqué l'actualité de l'année. L'article est publié le 29 décembre 2014, on peut donc présumer que cela est lié à l'apparition du mot dans le dictionnaire *Petit Robert* la même année. Il est indiqué que le terme est débattu et que les organisations féministes plaident pour une utilisation plus importante du mot :

Alors que l'association Osez le féminisme ! a lancé une campagne pour la reconnaissance juridique du terme dans le droit français, la secrétaire d'État Pascale Boistard nous

expliquait en interview vouloir lancer un débat de société sur cette violence faite aux femmes « parce que femmes ». « On reconnaît les crimes racistes. Reconnaître la violence faite aux femmes comme spécifique aiderait à faire prendre conscience que le sexisme peut aussi mener au meurtre », plaide Pauline Arrighi, en charge de la campagne. Pour les militant-e-s, il s'agit avant tout de lutter contre une violence « en la nommant ». (LF 7)

La situation, toutefois, ne s'apprête pas à changer. Presque trois ans plus tard, le 23 novembre 2017, *Libération* publie un article titré « “Féminicide” pas français ? », soulignant que « malgré l'introduction récente d'une circonstance aggravante de sexisme dans le Code pénal, les associations féministes militent pour la reconnaissance légale du “féminicide”, un crime reconnu par plusieurs autres pays » (LIB 4).

Cet article décrit une action d'il y a près d'un an alors, au cours de laquelle « les publicités avaient été remplacées par des affiches aux noms des jeunes filles et des femmes tuées par leur compagnon, leur père ou leur camarade de classe au cours de l'année écoulée » (LIB 4) dans la nuit du 25 novembre 2016, la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La campagne d'affichage a été réalisée par le collectif *Insomnia*, également en faveur d'une reconnaissance légale du féminicide comme *Osez le féminisme*. Le collectif plaidait que « ces crimes ne sont ni des “faits divers” ni des “drames familiaux” et encore moins des “crimes passionnels” » (*ibid*). Il est souligné que le féminicide est intégré dans le droit de plusieurs pays d'Amérique latine, par exemple à Costa Rica, au Guatemala et en Argentine et que le terme de féminicide est déjà utilisé « par les instances internationales comme l'Organisation mondiale de santé (OMS dans une acception très large, pour qualifier la plupart des meurtres des femmes » (*ibid*). L'article présente également les statistiques sur les féminicides en France de 2015 :

En France, selon une étude de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONRDP) parue en septembre, 286 femmes ont été tuées en 2015 (hors victimes d'attentats), la plupart du temps dans le cadre conjugal ou familial. (LIB 4)

Selon Françoise Brié, directrice de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF), l'introduction du terme de féminicide en tant que crime autonome dans le droit pénal français permettrait de prendre en compte « la spécificité des meurtres commis à l'encontre des femmes, “de rappeler que les violences contre les femmes se déroulent dans un contexte d'inégalités femmes-hommes” » (LIB 4). Les professionnels du droit, d'autre part, sont sceptiques :

« L'introduction du terme ajouterait de la confusion », estime Isabelle Steyer, avocate spécialisée dans les violences faites aux femmes à Paris. L'arsenal judiciaire français permet déjà de condamner les auteurs de féminicides, explique-t-elle : « Le meurtrier d'une femme tuée après avoir été violée ou un tueur en série qui ne s'en prendrait qu'à des femmes risque déjà la perpétuité ! » En France, les meurtres commis dans le cadre conjugal sont déjà passibles de la prison à vie (au lieu de trente ans), le fait que l'auteur soit le compagnon ou l'ex-conjoint de la victime étant une circonstance aggravante. (LIB 4)

En plus, il est indiqué dans l'article par Laurence Leturmy, professeure de droit à l'université de Poitiers que « les incriminations liées à la qualité de la victime, comme le parricide ou l'infanticide, ont disparu du code pénal en 1994. Introduire le féminicide irait à rebours de cette démarche. » (*ibid*) Cependant, Marie Allibert, porte-parole d'Osez le féminisme, réclame une comptabilité officielle de tous les meurtres de femmes, « bien que recueillir des données sur le féminicide représente un défi de taille, en France comme à l'étranger » (*ibid*), car comme c'est souligné par l'OMS : « Dans la plupart des pays, les systèmes de collecte de données médicales ou policières [...] ne mentionnent pas la relation victime-agresseur ni les mobiles de l'homicide, et encore moins d'éventuelles raisons sexistes au meurtre » (LIB 4).

Comme le concept de « féminicide » est devenu plus largement utilisé par les médias français et notamment avec le lancement du Grenelle des violences conjugales en septembre 2019, on trouve également des discussions dans les articles sur le mot « féminicide » dans *Le Figaro*. Cependant, ces clarifications n'apparaissent pas dans *Libération*, ce qui peut être liée à la mentalité et au public des deux journaux, on peut supposer, vu par exemple l'emploi bien plus précoce des termes de Féminisation des noms de métiers dans *Libération* en comparaison avec *Le Monde* et *Le Figaro* (Käsper *et al* 2008), que le lecteur de *Libération* est probablement censé à connaître déjà ce mot et le problématique qu'il représente. Comme déjà indiqué dans ce chapitre, *Libération* utilise le mot féminicide en effet depuis 2004, et continuera de souligner en 2006 que le mot « féminicide » doit être utilisé au lieu des mots plus neutres. Il n'est donc pas étonnant que *Libération* ne juge pas nécessaire de reconsidérer le sens et la nécessité du mot en 2019, alors que dans *Le Figaro* il y a trois articles ne discutant que du terme lui-même.

Dans une entrevue publiée le 3 septembre 2019 dans *Le Figaro* (le même jour que le Grenelle des violences conjugales a été lancé), Margot Giacinti, doctorante en science

politique à l'École Normale Supérieure de Lyon, explique par exemple pourquoi l'utilisation du terme « féminicide » est préférable en comparaison du terme « uxoricide », qui signifie aujourd'hui « meurtre de l'épouse par son mari » :

Le terme existe entre la période antique et le XVIIIe siècle. /.../ Sous Napoléon, l'uxoricide n'est plus employé mais l'article 324 du Code pénal de 1810 permet à nouveau à l'époux de tuer l'épouse, si cette dernière est en flagrant délit d'adultère. La presse l'utilise néanmoins encore quelque peu. (LF 9)

Conséquemment, le mot « uxoricide » est en raison de son histoire plus délicat à employer puisque lié à l'adultère. « De plus, le terme n'a pas la force illocutoire du concept de "féminicide" », qui désigne un phénomène plus large (*ibid*). En même temps, le terme *féminicide* soulève la question si tous les féminicides peuvent être compris comme « le meurtre d'une femme parce qu'elle est femme ». Une autre chose est qu'en utilisant le terme *féminicide* on sait qui est la victime, mais on ne sait pas qui est l'auteur·e du crime. Même si les auteurs de féminicides sont principalement des hommes, le féminicide peut être commis par des auteurs des deux sexes. En même temps, le terme « homicide » est plus général et ne spécifie pas qui est la victime (ni le meurtrier). Il est ajouté dans l'article que le terme « féminicide » est en même temps politique et linguistique : « tout ce qui n'est pas nommé, n'existe pas » (*ibid*). Il est également mentionné qu'il existe plusieurs types des féminicides et que le terme « féminicide » était choisi pour désigner un fait social : des femmes sont tuées à cause de leur sexe et pour séparer ces meurtres d'homicides :

Un certain nombre de femmes ne sont pas tuées pour les mêmes raisons que les hommes, notamment dans le cadre intime. Lorsqu'on dit qu'une femme « est tuée en tant que femme », c'est pour signifier qu'elle est tuée en raison de la position de vulnérabilité dans laquelle les structures sociales la placent. (LF 9)

En conclusion, l'article donne un aperçu complet des termes, mais il semble convaincant de comparer *l'uxoricide* au *féminicide*, puisque le premier terme était principalement utilisé quand il était permis de tuer son épouse sous condition d'adultère. Cependant, un féminicide est un concept beaucoup plus large (ce qui est également mentionné dans l'article) et plus tardif, qui a été introduit au sens politique dans les années 1970, lorsque tuer son épouse, même en cas d'adultère, n'était pas autorisé par la loi. En plus, il n'est pas pertinent pour le concept de féminicide que les

parties soient mariées (même si nous parlons des couples). Enfin, comme il est indiqué dans l'article, d'autres formes de féminicide sont également incluses.

En 2019, *Le Figaro* considère « féminicide » à nouveau comme l'un des mots qui marquent l'année (comme en 2014) dans l'article publié le 27 décembre 2019, mais cette fois il est décrit comme « une nouvelle réalité » (LF 10). L'article énonce à la fois la définition mise au point par *Petit Robert* et l'idée que « tout ce qui n'est pas nommé n'existe pas » (*ibid*), en mentionnant que le mot donne une réalité à un acte. C'est également souligné qu'« en apparence récent, le mot date pourtant » (*ibid*), et on fait savoir au lecteurs que le mot a été popularisé déjà au début des années 1980 par deux féministes, Jill Radford et Diana Russell et qu'en 1992 leur livre *Femicide: The Politics Of Woman Killing* était publié.

C'est donc une parallèle remarquable, dans la mesure où l'une des journaux aborde le problème déjà depuis longtemps, tandis que l'autre analyse le mot activement comme un événement social tout en accordant moins d'attention à la situation actuelle dans le pays. Si avant le Grenelle des violences conjugales la couverture de ce sujet dans les deux journaux est assez différente, on pourra voir dans la partie suivante de ce mémoire que depuis le lancement de Grenelle, cette différence va diminuer – la thématique s'étant introduite dans les deux quotidiens, d'une manière ou d'une autre, on dirait qu'il s'y produit une certaine normalisation dans le traitement de cette « nouvelle réalité » dans les médias.

3. Changements en et depuis 2019

Comme je l'ai souligné dans la première partie, le nombre d'articles reflétant le féminicide est passé en 2019 dans *Le Figaro* de 47 articles à 398 et dans *Libération* de 40 articles à 147 articles (par rapport à 2018). Il s'agit d'une différence significative qui montre clairement qu'il y a eu un certain changement dans la société. Et, il ne s'agit en effet pas seulement de la montée en puissance du terme *féminicide*. Il y a également eu une augmentation significative de la couverture du thème libellé comme la « violence conjugale » de 2018 à 2019 et cette tendance ne s'atténuera pas en 2020-2021 (même s'il est encore difficile de tirer des conclusions sur l'année 2021).

De toute façon, il est clair que les deux quotidiens ont apporté une contribution importante pour renforcer la sensibilisation dans la société en couvrant les cas de violence conjugale et de féminicide dans le contexte français. Cette couverture est en effet désormais très différente de la façon dont ces sujets étaient traités de 2004 à 2014, lorsque le terme « féminicide » est apparu pour la première fois dans les médias français et dans le dictionnaire *Petit Robert*.

Dans cette partie j'analyse avant tout le discours reflétant le sujet en 2019, année dont les thèmes principaux sont les manifestations contre les violences faites aux femmes et le Grenelle des violences conjugales. Pour mesurer l'apport de ces événements majeurs je vais m'intéresser ensuite aussi à comment et dans quelle mesure le sujet de la violence à l'égard des femmes a été couvert pendant les confinements de 2020 et 2021 en France. L'objectif est de donner un aperçu des changements du discours à partir de 2019 et de la situation en France, ainsi que de mettre en évidence et d'analyser toujours les différences entre les médias de droite et de gauche.

3.1 Pression sociale pour faire parler : manifestations

Aucun sujet ne surgit dans les médias si fortement par hasard. Surtout si cela concerne le problème social et les inégalités de longue date et les problèmes à cause desquels des centaines de citoyens souffrent ou perdent la vie chaque année. La question pourrait même être pourquoi n'en a-t-on pas parlé avant ? Pourquoi tant d'écrits à ce

sujet en ce moment ? Y a-t-il plus de violence et de meurtres aujourd'hui ? D'une part, cela peut être aussi le cas, d'autre part il y a aussi des événements concrets qui font parler les médias. Dans ce sens ce sont aussi des « événements médiatiques » qui contribuent à faire surgir le problème dans le parlé. Dans ce sous-chapitre on verra que comment, d'une part, ce sont les nombreuses manifestations dans les rues qui font parler les médias et les autres, dans le prochaine sous-chapitre on verra comment le fait, d'autre part, Grenelle - une action gouvernementale pour discuter le problème.

L'analyse de ce comment les manifestations dans les rues sont représentées dans la presse donne un aperçu comparatif des énoncés tels qu'ils apparaissent dans les rues et des titres des médias qui les reflètent. Ensuite est donné un aperçu de la couverture faite de ce problème français également dans les médias étrangers. Enfin on montre comment les deux quotidiens en étude présentent plus en détail les actions et les demandes des manifestants tout en suivant des stratégies de présentation un peu différentes.

3.1.1 Les énoncés qui émergent dans les rues et dans la presse

Il y a de nombreuses manifestations en France chaque année, attirant l'attention sur les féminicides et demandant un changement de système qui offrirait une meilleure protection aux victimes. Quelques-uns de leurs slogans sont : « Tuer une femme c'est criminel, pas passionnel », « Elle le quitte, il la tue », « Papa il a tué maman » et « Une femme va être tuée dans 48h ». De tels textes peuvent être vus non seulement pendant les manifestations, mais aussi sur les murs des grandes villes françaises.

Selon un article d'*ActuaLitté*, publié le 27 mai 2020, des lettres noires sur les fonds blancs interpellent les passants depuis 2019 : « Cette campagne d'affichage choc, d'une ampleur rarement vue, vise à dénoncer un fait de société encore peu reconnu en France : les féminicides, le meurtre d'une femme en raison de son genre » (Gariépy 2020). On peut donc dire que c'est une lutte relativement nouvelle dans la société française. En effet, les slogans soulignent souvent que tous les trois jours une femme est tuée en France par son partenaire ou ex-partenaire (par exemple : « En

France, un féminicide tous les deux jours ») et que la violence contre les femmes ne doit pas être considérée comme « la norme ».

Un article de *France24* souligne que plus de 250 affiches anti-féminicides sont apparues dans les rues de Paris de fin de fin août au 9 septembre 2019. « La rue, c'est aussi l'occasion de sensibiliser les gens qui n'ont pas encore entendu parler des féminicides » (Mounier 2019). Sophia Hocini, collaboratrice parlementaire et militante dans les quartiers populaires, explique qu'ils ont fait des messages pour toutes les femmes assassinées depuis le début de l'année. L'une des affiches dit : « Céline, défenestrée par son mari, 19^e féminicide ». Il est très courant que les affiches sur les murs et les slogans que les femmes portent pendant les manifestations honorent les femmes tuées en y inscrivant leurs noms, âges, modes de mort et par qui elles ont été tuées (mari, petit ami, ex-partenaire, etc.). Mais pourquoi les activistes font-elles cela ?

Toutes n'ont pas été militantes, toutes ne partagent pas les mêmes opinions, mais elles ont en commun cette lutte. « C'est un sujet qui nous touche », explique Rachel, 24 ans, étudiante en école d'ingénieurs. « Quand on entend les témoignages (de proches de victimes) on se dit que cela peut nous arriver, à nous ou à nos proches. » Elle considère aussi que coller des affiches dans la rue, c'est pour les femmes une manière symbolique de réinvestir l'espace public. « J'ai déjà été agressée plusieurs fois dans la rue : des hommes qui se touchent, d'autres qui ont essayé de me taper, confie Rachel. Je ne suis pas la seule femme à qui cela est arrivé, donc pouvoir réinvestir la rue de cette manière c'est une jolie action. » (Mounier 2019)

Il est très important pour les militantes de ne pas oublier les victimes, c'est pourquoi il existe une page Facebook @Femicide qui suit les féminicides depuis janvier 2019, comme indiqué dans l'article de *France24* (Scott 2019). Il y a également plusieurs mouvements en ligne. Dans le contexte de ce mémoire, il est toutefois particulièrement intéressant d'analyser la différence qui se dessine entre les slogans des manifestants et la manière dont les médias composent leurs titres.

Une question discursive intéressante concerne par exemple le semblable « il l'a tuée » et « papa a tué maman » que nous voyons écrit sur les slogans et sur les murs, mais rarement dans les titres. Il est courant d'écrire que plusieurs femmes ont été tuées, qu'« une femme a été assassinée », mais pas lorsque plusieurs hommes ont tué une

femme, ou qu'« un homme a tué une femme ». D'une part, les femmes tuées sont ainsi mises au premier plan, elles sont importantes au moins dans leur mort, d'autre part. Cette construction de la phrase semble dégager la responsabilité de l'agresseur, l'accent est mis sur une femme qui a été tuée.

Il n'y a pratiquement aucun titre qui met le tueur au premier plan et pas la victime. Cependant, il y a quelques exceptions. Dans les cas étrangers où les victimes sont des Françaises, on voit plus souvent que les tueurs sont également mentionnés : « Françaises tuées en Argentine : un condamné et des doutes » (LF 14). Un autre exemple (LF 15) est lorsqu'un Estonien a tué son ex-petite amie française à Londres en 2019 : « Féminicide : un Estonien reconnu coupable du meurtre d'une Française à Londres ». C'est un exemple rare de titre où l'accent est mis sur l'auteur et non sur la victime.

Ces textes de slogans ne sont pas considérés comme des gros titres par les médias. Cependant, *Libération* fait cela de temps en temps, par exemple le titre des articles publiés en 2020 (même après la fin du Grenelle, ce qui montre que la situation est toujours grave) : « Le féminicide est un crime de propriété » (LIB 8) et « Féminicide : « Comme s'il avait voulu me dire : si tu n'es pas ma chose, tu ne vivras plus » (LIB 9).

Une particularité de *Libération* est de faire également des reportages sur les femmes tuées, « Féminicide : elle s'appelait Sylvia, elle avait 40 ans » (LIB 6) ; « Féminicide : elle s'appelait Salomé, elle avait 21 ans » (LIB 7), etc. Dans le même temps, *Le Figaro* donne un aperçu plutôt statistique, par exemple dans l'article de 23 novembre 2019 « Qui étaient les 116 victimes de féminicides recensés depuis le début de l'année ? » (LF 12) où sont décrits que les victimes de féminicides sont de 15 à 93 ans et de toutes les catégories professionnelles. Il est mis en évidence que certaines parmi les victimes avaient décidé de quitter leurs conjoints ou étaient sur le point de le faire : « en effet, le refus de la séparation est considéré comme l'élément déclencheur de près d'un quart des féminicides. » (LF 12) Bien que *Le Figaro* n'écrive pas d'articles sur des femmes tuées nommées, cet article énumère les noms des deux femmes :

L'AFP met en lumière deux cas de féminicides confirmés : il s'agit de Julie Douib et Christelle de Gaillande. La première, âgée de 34 ans, est morte le 3 mars à l'Île-Rousse,

tuée par arme à feu par son ex-compagnon. Après quoi, ce dernier s'est rendu de son propre chef à la gendarmerie. La jeune femme l'avait quitté cinq mois plus tôt. Elle avait raconté à ses proches qu'il la frappait régulièrement, l'isolait socialement et la détruisait psychologiquement. La seconde, Christelle de Gaillande, a été tuée le 5 juillet à Perpignan, poignardée par son partenaire. Trois de ses enfants étaient présents dans l'appartement au moment du meurtre. Elle avait 32 ans et avait décidé de le quitter. (LF 12)

Ainsi, on peut dire que *Libération* en tant que publication de gauche est beaucoup plus féministe et ne reflète pas seulement de manière descriptive d'événements publics, mais décrit également des choses qui correspondent davantage avec le but et la façon de faire des manifestants. Depuis le début de Grenelle des violences conjugales, il semble que *Le Figaro* le fait cependant progressivement aussi. « “Dans 32 féminicides, c'est Noël”, pouvait-on lire sur une pancarte ironique dans le cortège parisien, composé de femmes en majorité mais aussi d'hommes » (LF 13). D'autres slogans sont « Féminicides, pas une de plus » et « Brisons le silence, pas les femmes. »

3.1.2 L'attention des médias étrangères et les actions shocks

La situation en France et des manifestations contre les violences faites aux femmes attirent également l'attention des médias étrangers. *The Guardian* donne un aperçu des principaux problèmes dans un article intitulé directement : « La honte de la France : des milliers de personnes protestent contre la violence de genre » (Slawson 2019). L'article est publié le 23 novembre 2019, au moment où le Grenelle des violences conjugales est sur le point de se terminer. Il est décrit qu'en moyenne, une femme est tuée tous les trois jours par un partenaire ou un ex-partenaire, tandis que les violences conjugales touchent 220 000 Françaises chaque année. Il est également précisé qu'en 2019, 30 marches ont été organisées dans toute la France. Ces marches impliquent près de 70 organisations, parties politiques, syndicats et associations.

La description dans l'article qui suit s'applique à presque toutes les manifestations contre les féminicides : les affiches rendent hommage aux femmes et appellent à l'action. Les militantes ont également organisé des manifestations, allongés sur le trottoir pour représenter les femmes tuées (Slawson 2019). Le but principal des protestations est de faire prendre aux autorités publiques les mesures appropriées.

L'article mentionne également la déclaration de la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, qui dit que le système ne travaille pas pour protéger ces femmes.

L'article (*ibid*) fait également ressortir le fait que l'inaction de la police avait attiré l'attention nationale des médias français après que Macron s'est rendu dans un centre d'appels en septembre et a écouté un appel d'une femme dont le mari avait menacé de la tuer. Il a entendu un policier à l'autre bout dire à la femme qu'il ne pouvait pas l'aider. L'opérateur du numéro d'urgence a par la suite déclaré au président français que de telles réponses n'étaient pas inhabituelles. Les policiers à travers l'Europe considèrent souvent la violence domestique comme une affaire privée et n'interviennent pas à des moments cruciaux selon une étude de l'UE en 2019. « Mais la France est particulièrement mauvaise, selon le chercheur de l'UE Albin Dearing, qui a mené une étude cette année pour examiner la violence domestique dans sept pays européens, dont la France » (Slawson 2019).

Bien que le gouvernement ait pris des mesures pour améliorer la situation, ce n'est évidemment pas suffisant et les décès sont en augmentation constante, c'est pourquoi les militantes organisent toujours des manifestations et tentent d'attirer l'attention sur la dure réalité. Le 5 octobre 2019, *Le Figaro* a publié un article dans *Madame Figaro* sur une manifestation à Paris : « Pour dénoncer les féminicides, les Femen se griment en zombies » (LF 16), qui décrit que les manifestants réclament une nouvelle fois au gouvernement de passer à l'action (la manifestation a lieu alors que le Grenelle des violences conjugales avait déjà commencé). Les manifestants s'étaient donné l'apparence de zombies : « Plus écoutées mortes que vivantes » (*ibid*). Les militantes avaient peint leur peau et leurs cheveux en gris, sur leurs corps nus était écrit avec de la peinture blanche « Je ne voulais pas mourir » et « Pas une de plus ».

Selon elles, les moyens alloués pour mettre fin aux violences faites aux femmes sont insuffisants. L'article comprend une photo, parmi d'autres, de 114 Femen qui se sont rendues au cimetière du Montparnasse, où elles ont déposé des stèles pour rendre un hommage aux 114 femmes tuées depuis le début de l'année. Les manifestations dans lesquelles des femmes sont déguisées en zombies ou assassinées sont courantes en France. Les manifestants portent également les noms des femmes tuées dans la plupart des cas et des étiquettes indiquant le nombre de femmes assassinées cette année.

3.1.3 Les actions et les demandes des manifestantes reflétées par les deux quotidiens

« Féminicides : “Je ne vous propose pas une minute de silence, mais une minute de colère” ». C’est le titre de l’article de *Libération* publié le 21 juin 2019, qui reflète la manifestation de 20 juin 2019 devant le Panthéon à Paris, où près de 200 personnes s’étaient rassemblées « pour dénoncer l’inaction du gouvernement face aux féminicides » (LIB 5). Comme suit des constants de l’analyse dans le 2^e chapitre, on peut noter que le *féminicide* est déjà utilisé comme un terme bien connu et n’est pas entre guillemets. Les revendications des manifestants envers le gouvernement sont généralement les mêmes pour chaque manifestation : meilleure protection des victimes, un milliard d’euros par an pour lutter contre les violences conjugales et également la mise en place du bracelet électronique.

Le journaliste décrit la manifestation, où 66 femmes représentent des femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint depuis le 1^{er} janvier 2019 en France. « Les bleus et sang maquillés sur le corps de ces militantes de tout âge laissent peu de mystère sur la cause qu’elles sont venues défendre » (LIB 5). Le rassemblement et une scénographie sont organisés par le groupe « On arrête toutes », un collectif qui a été créé depuis quelques mois pour préparer une grève féministe le 8 mars 2020 dans le sillage de la récente grève des femmes en Suisse. L’organisatrice de la manifestation, Sophia Hocini, qualifie le féminicide de « crime de masse » et appelle les participantes à montrer qu’elles ne sont pas inactives face à cela. Le but est décrit comme suit :

Avant l’objectif de 2020, cette première action avait pour enjeu de dénoncer « l’indifférence et l’inaction du gouvernement » face à ces crimes, alors que la lutte contre les violences faites aux femmes a été désignée comme Grande cause nationale en 2018 et l’égalité femmes-hommes comme celle du quinquennat. (LIB 5)

Dans cette manifestation, 66 participantes incarnent les femmes tuées jusqu’à présent en 2019, tandis que les hommes grimés en policiers et juges, entourent les corps comme dans une scène de crime. D’autres participants représentent le président Macron, le ministre de l’Intérieur, Christophe Castaner, et Marlène Schiappa, la secrétaire d’État à l’égalité femmes-hommes. « Devant ce *die-in*, forces de l’ordre, juges, politiques se bouchent les oreilles ou se cachent les yeux pour ne pas voir la gravité de la situation » (LIB 5). La manifestation démontre clairement l’attitude

ignorante du président Macron, des membres du gouvernement et des autorités incarnées par d'autres manifestants.

L'objectif principal est de les appeler à l'action. Les manifestants veulent que plusieurs changements soient appliqués pour une meilleure protection des victimes (LIB 5) : l'application stricte des lois existantes, le versement d'un milliard d'euros par an pour lutter contre les violences conjugales pour créer 2000 places d'hébergement dans les centres dédiés, recruter et former 1000 référents violences dans les commissariats et 1000 personnels de justice pour traiter ces plaintes. « Le collectif insiste aussi sur la nécessité de développer ou de créer des mesures de protection comme le téléphone grand danger, le bracelet électronique ou encore l'ordonnance de protection », aussi bien que la « protection de l'emploi des victimes, campagnes de sensibilisation et modification juridiques » (LIB 5).

Libération fournit un aperçu approfondi de la manifestation, l'article est riche en détails et en émotions, et comprend également des entretiens avec les participants, y compris des membres de la famille des victimes, mais aussi des personnalités politiques :

Parmi elles, Laurence Rossignol, ex-ministre des Droits des femmes et sénatrice (PS) : « Je pense qu'il faut des actions plus fréquentes, visuelles, spectaculaires. C'est indispensable pour montrer qu'on ne s'habitue pas, que ça n'est pas banal. » Laurence Cohen, sénatrice communiste, vice-présidente de la délégation aux droits des femmes insiste : « Pour obtenir l'égalité, il faut que les actions militantes trouvent un écho et soient relayées dans les hémicycles. » (LIB 5)

Le Figaro écrit également sur la même manifestation, mais reste succinct en le faisant. Ces articles sont de bons exemples pour comparer les mentalités des deux journaux. L'article publiée le 20 juin 2019 (LF 11) décrit qu'« une centaine de militantes féministes se sont rassemblées ce jeudi soir sur la place du Panthéon, à Paris, pour rendre hommage aux femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint et dénoncer "l'inaction" du gouvernement ». Ce qui suit décrit le *die-in* et une déclaration de l'organisatrice Suzy Rojzman (alors que selon de l'article de *Libération*, l'organisatrice est Sophia Hocini, et Suzy Rojzman est une des organisateurs), qui affirme : « Nous sommes devant le Panthéon pour rendre hommage aux 66 victimes de féminicides depuis le début de l'année » (LF 11). Bien que Sophia Hocini soit mentionnée tout au

long de l'article du *Libération* (3 fois), c'est en effet Suzy Rojzman qui explique de la manière la plus explicite les enjeux et la symbolique de la manifestation :

Le choix du Panthéon comme lieu de rendez-vous s'est imposé comme une évidence pour les organisatrices. Suzy Rojzman explique : « C'est dans la continuité de l'action des Femmes aux colonnes de Buren. C'est symbolique. Devant ce symbole "Aux grands hommes la patrie reconnaissante", on répond "Aux femmes assassinées, la patrie indifférente." » (LIB 5)

Sur la base de cette information, on peut conclure que si *Libération* est plus intéressé par les participants à la manifestation que par la simple couverture de l'événement, y compris des participants connus et moins connus (ainsi que les photos de la manifestation), *Le Figaro* ne mentionne rien de plus qu'une centaine de féministes anonymes sont à l'origine de cet événement. De plus, alors que *Libération* a énuméré toutes les revendications des manifestants envers le gouvernement, *Le Figaro* ne présente que la moitié des revendications des manifestants évoquées dans l'article de *Libération* (LIB 5) analysé ci-dessus :

Les manifestantes demandaient notamment « la mise en place d'un fond d'urgence », la création de « 2.000 places d'hébergement supplémentaires dans les centres spécifiques pour femmes victimes de violences » et des recrutements dans les commissariats et par la justice pour recueillir et traiter les plaintes, selon leur tract distribué lors du rassemblement. (LF 11)

Cependant, *Le Figaro* souligne les derniers chiffres communiqués par le gouvernement : « Au total 125 personnes sont mortes en 2017, dont 109 femmes et 16 hommes » (*ibid*), mais il est également mentionné que tous les 3 jours, une femme meurt des suites de violences conjugales. Enfin, en regardant les titres des deux articles, on peut voir que celui de *Libération* est plus émotif et attire l'attention sur le problème (« Féminicides : "Je ne vous propose pas une minute de silence, mais une minute de colère" ») et l'autre reste assez neutre (« Paris : rassemblement en hommage aux victimes de féminicides »).

3.2 Événement à rapporter : Grenelle des violences conjugales

Le Grenelle des violences conjugales a commencé le 3 septembre 2019 et s'est terminé le 25 novembre 2019. Comme on peut le lire sur le site Internet du Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et l'égalité des chances, le Grenelle des violences conjugales est organisé par Marlène Schiappa pour « intensifier la lutte contre ce fléau qui ne faiblit pas » dans l'article « Un Grenelle des violences conjugales pour lutter contre les féminicides » (Ministère : Un Grenelle). L'objectif de la première journée du Grenelle est « de mobiliser la société tout entière et faire connaître le numéro d'urgence 3919 ». C'est le « début d'une longue série de rencontres qui se termineront le 25 novembre (2019), journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ».

Tout d'abord, il est mentionné sur la page d'accueil du ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, qu'en 2018, 121 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Le but du Grenelle est de construire ensemble des mesures et politiques publiques efficaces pour enrayer ce fléau. Dans la discussion sont présents ministres, acteurs de terrains, associations, familles de victimes et il est souligné que tout citoyen souhaitant apporter sa contribution peut envoyer ses propositions à l'adresse e-mail du Grenelle. La gravité de la situation est clairement évoquée :

Il est inadmissible qu'en 2019, en France, des femmes meurent encore sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint : c'est tout le sens de cette mobilisation portée par Marlène Schiappa avec le Grenelle des violences conjugales. (Ministère : Un Grenelle)

Marlène Schiappa a également inclus les préfets et le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, pour les sensibiliser aux violences faites aux femmes. Il est également mentionné que « les deux ministres ont appelé à une mobilisation générale contre les violences sexistes et sexuelles » (*ibid*), aussi bien que la secrétaire d'État a reçu les associations qui ont fait part de leurs attentes et leurs propositions pour lutter contre les féminicides afin de préparer le Grenelle.

3.2.1 Grenelle des violences conjugales comme événement médiatique

Le 3 septembre 2019, Grenelle des violences conjugales a reçu une attention médiatique remarquable. Le premier jour du Grenelle, *Le Figaro* le reflète en 14 articles et *Libération* en 7 articles, ce qui n'est pas étonnant, compte tenu du fait que *Le Figaro* contenait également beaucoup plus d'articles sur les féminicides et la violence conjugale en général que *Libération*. Cependant, l'abondance d'articles montre que Grenelle des violences conjugales comme débat public est aussi un événement médiatique. Le dernier jour de Grenelle, *Le Figaro* écrit encore 11 articles et *Libération* 4 articles sur ce sujet ; pendant le Grenelle (03.09.2019-25.11.2019) *Le Figaro* en a publié 111 articles, *Libération* reflète le sujet dans 47 articles. La couverture médiatique de Grenelle des violences conjugales se poursuivra encore en 2021.

Un aspect intéressant du point de vue des discours agissant dans la société est encore le fait que le terme « Grenelle » utilisé comme nom commun est à l'origine est un toponyme se référant au ministère de l'emploi et travail situé dans la rue de la Grenelle. Denis Barbet (2009), qui a étudié à fond l'histoire de l'usage socio-politique de ce nom, montre que d'innombrables *Grenelles* ont eu lieu, dont au premier abord, les « accords de Grenelle », rappelé par *Le Figaro* le 3 septembre 2019 comme suit : « En 1968 se tinrent d'importantes négociations qui donnèrent lieu à des accords » (LF 17). Barbet (2009) souligne toutefois que le terme s'institutionnalise dans le langage politique en particulier en 1983 avec Pierre Bérégovoy (Le Grenelle de la protection sociale) et ainsi plusieurs Grenelles ont eu lieu au fil des ans. Cependant, c'est « avec le *Grenelle de l'environnement* que l'expression devient envahissante dans toutes les sphères de la société (en fait, l'idée de l'ouvrage de Barbet a été suscitée par le succès médiatique du Grenelle de l'Environnement en 2007-2009) jusqu'à voir la demande en 2007-2009 (d'un *Grenelle de l'adolescence*, d'un *Grenelle de l'arbitrage*, etc.) » (Mayaffre 2010). Selon Damon Mayaffre (2010) qui met en exergue la portée de l'ouvrage de Barbet, le terme de Grenelle ne s'applique désormais plus au seul domaine social mais à tout problème sociétal nécessitant débat. Le sens du terme a donc évolué au fil du temps et peut se résumer comme suit :

Il apparaît alors que Grenelle est le plus souvent utilisé lorsqu'il y a sinon crise en tout cas urgence sociale (ou sociétale), lorsque l'idée d'une négociation ou d'une mise à plat

s'impose, lorsque le format et la durée des négociations - certes très variables - est d'une certaine ampleur. (Mayaffre: 2010)

On peut donc dire qu'au moment où le Grenelle des violences conjugales a commencé, le problème s'était déjà développé à un point tel que le gouvernement français allait enfin en discuter en profondeur. Comme déjà mentionné, le Grenelle contre les féminicides est non seulement débattu par le gouvernement, mais aussi par les acteurs de terrains, par les associations et les familles de victimes. Alors que les féminicides sont apparus dans les médias comme un nouveau terme et phénomène, le Grenelle des violences conjugales se présente comme tout un événement discursif (au sens de faire parler) et reçoit beaucoup d'attention médiatique.

C'est aussi le gouvernement lui-même qui contribue désormais à faire circuler le message. La première journée de Grenelle est résumée sur le site Internet du ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances comme suit : « Le premier Grenelle des violences conjugales a été lancé à Matignon, en présence de nombreux ministres, des associations et des proches des victimes » (Ministère : 3/9/2019). Il est décrit que le Grenelle s'est ouvert le 3 septembre 2019 en écho au numéro d'écoute 3919 et que pendant les prochains mois, les trois grandes thématiques qui seront abordées sont « prévenir les violences, protéger les victimes et punir ». Il est également écrit que le gouvernement a annoncé 10 mesures d'urgence pour lutter contre les violences conjugales, qui sont :

1. 1000 nouvelles places d'hébergement et de logement ;
2. Accès des femmes victimes de violences à la garantie Visale pour trouver un logement plus facilement ;
3. Création d'une plateforme de géolocalisation des places d'hébergement disponibles ;
4. Mise en place d'un bracelet anti-rapprochement pour les auteurs de violences ;
5. Lancement d'un audit de 400 commissariats et gendarmeries pour détecter les dysfonctionnements et y remédier ;
6. Mise en place d'une grille d'évaluation du danger dans tous les services de police ;
7. Généralisation de la possibilité de déposer plainte dans les hôpitaux ;
8. Suite à chaque féminicide, un retour d'expérience sera mis en place au niveau local avec les professionnels concernés (police, gendarmerie, justice, travailleurs sociaux, médecins...) ;
9. Possibilité de suspendre ou aménager l'autorité parentale directement par le juge pénal ;
10. En cas de féminicide, l'autorité parentale sera suspendue de plein droit dès la phase d'enquête ou d'instruction.

Les articles publiés le premier jour de Grenelle dans *Le Figaro* sont pour la plupart des aperçus des discussions du premier jour, le Grenelle est également présenté comme un événement du jour. Cependant, un manque de confiance dans le Grenelle est également signalé, ce qui est la critique par les associations : « “Tout ça a déjà été fait” : les associations déçues par les annonces d’Édouard Philippe contre les féminicides » (LF 18). Les associations trouvent les mesures annoncées insuffisantes et réclament des décisions plus rapides et un budget clair :

Tout ça a déjà été fait, on a quasiment une cartographie des postes de police où elles sont bien prises en charge, assure Fatima Benomar, porte-parole du collectif Nous Toutes. Il faut des actes, il faut commencer la formation des professionnels et arrêter d’encore une fois nous dire qu’on va faire des audits. (LF 18)

Bien que le Grenelle ne fasse que commencer, Stéphanie Lamy, co-fondatrice d’Abandon de famille - Tolérance zéro, un collectif lutte contre les violences économiques explique la fausse approche du gouvernement et prédit que « s’ils continuent comme ça, il va y avoir beaucoup de colère dans les rues le 25 novembre » (LF 18). Contrairement au *Figaro*, les reflets de Grenelle des violences conjugales dans *Libération* restent assez neutres le premier jour de Grenelle.

3.2.2 Le Grenelle des violences conjugales n’aurait rien changé ?

Malgré les efforts du gouvernement, la société ne semble pas très enthousiaste à propos du Grenelle. Dans l’article publié dans *Le Figaro* le 19 octobre 2019 est incluse un grand sous-titre « Madame Schiappa triche » (LF 19), l’article expliquant que si elle a annoncé début octobre plus d’un milliard d’euros de budget consacré à l’égalité femmes-hommes, la membre d’association #NousToutes n’y voit que « de la poudre aux yeux ». Le Grenelle des violences conjugales est également critiqué en disant que le Grenelle n’a rien changé et « toutes entonnent encore le même cri d’alarme : “Le temps de l’action a sonné” », bien que la situation ne se soit pas améliorée pour les victimes :

Dès septembre, le gouvernement a demandé aux gens de se mobiliser et de faire connaître au maximum le 3919 /.../. Mais cette stratégie ne répond pas à l’inaction des pouvoirs publics et le manque de moyens », juge Fatima Benomar. Puis d’ajouter : « Donner l’information, c’est bien. Mais le problème n’est pas là. C’est lorsque les victimes de

violences conjugales prennent la décision de partir que le conjoint passe le plus souvent à l'acte. Et puis, étant donné qu'il n'y a plus de places d'hébergement d'urgence, les femmes finissent par se réfugier chez des proches. Or, les ex-conjoints savent très bien où les trouver. » (LF 19)

Ainsi, quelle est la raison pour laquelle les manifestations se sont poursuivies pendant le Grenelle, et les militantes soulignent que l'action du gouvernement ne suffit pas ? À la manifestation contre les violences sexistes et sexuelles le 30 novembre 2019, bien après le Grenelle des violences conjugales terminé, un groupe de femmes se rassemble à place du Trocadéro à Paris, le 29 novembre. Comme il est décrit dans l'article du *Figaro*, les manifestantes « en lignes, aux yeux bandés d'un foulard noir, s'est ainsi exprimé via une chorégraphie inspirée des manifestations féministes au Chili (LF 20). Les manifestants de Paris ont blâmé l'inertie du Premier ministre et du président à l'issue du Grenelle des violences conjugales :

« Le Grenelle on n'y a jamais cru, ont-elles entonné. Macron, Philippe on n'en peut plus, le milliard on ne l'a pas vu. » Une manière d'évoquer le budget réclamé par plusieurs mouvements féministes, qui ne leur sera finalement pas accordé dans son intégralité. Le gouvernement français avait ainsi annoncé qu'il allouerait un budget de 360 millions d'euros à cette cause. (LF 20)

Il semble donc que certains mouvements féministes n'aient pas cru au Grenelle depuis le début. Cependant, on ne peut pas s'attendre à ce que des changements se produisent du jour au lendemain. *Libération* fournit un résumé complet des résultats du Grenelle le 25 novembre 2019, le jour où le Grenelle est terminé. Dans l'article de Virginie Ballet (2019), il est décrit que lorsque le Premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé une série de mesures destinées à lutter contre les violences conjugales, l'appel du collectif #NousToutes, au moins 49 000 personnes s'étaient rassemblées dans les rues de Paris le 23 novembre 2019 pour dénoncer l'ampleur des violences sexuelles et sexistes et pour maintenir la pression sur l'exécutif. Ce dernier est probablement aussi la raison pour laquelle les manifestations se sont poursuivies pendant le Grenelle, et se poursuivront après le Grenelle, car les activistes ne sont pas satisfaits des résultats et les deux côtés critiquent l'autre :

« *Le Premier ministre n'a pas eu un mot pour toutes ces personnes. Ce mépris est sidérant* », a fustigé Caroline De Haas, membre de #NousToutes, qui déplore par ailleurs que la revendication d'investir un milliard d'euros dans la lutte contre les violences continuent d'être balayée d'un revers de main. A ce propos, Edouard Philippe a dénoncé

un « *fétichisme du chiffre* » et assuré qu'un milliard d'euros est déjà sur la table. Or, cette somme (1,16 milliard d'euros exactement) est consacrée à une politique transversale en faveur de l'égalité, et non à la seule lutte contre les violences. (LIB 10)

Cependant, il est souligné que le gouvernement est en train de faire plusieurs changements pour une meilleure protection des victimes et des enfants des victimes, bien qu'un nombre de ces mesures soient toujours en débat. Par exemple, il existe des controverses à propos de savoir si les médecins devraient ou non être en mesure de signaler les violences à la police au nom des victimes : « C'est sans doute l'une des mesures les plus polémiques. L'idée de faire évoluer le secret médical pour « permettre aux professionnels de santé de signaler une situation de violence au sein du couple » a émergé au sein du groupe de travail sur les violences intrafamiliales » (LIB 10) Les professionnels considèrent qu'il s'agit d'une violation de la confidentialité du patient et que des exceptions ne peuvent être faites que dans le cas d'un mineur ou « une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique » (*ibid*). Professeur associé en médecine générale à la Sorbonne et membre de l'association SOS Femmes 93, Gilles Lazami, souligne :

« Cette proposition témoigne d'une grande méconnaissance du terrain. D'abord, pour les cas d'urgence, des dérogations existent déjà. Et les femmes ne sont pas des mineures ! Alerter les autorités à leur place, c'est d'une grande violence. D'autant qu'on n'a pas l'assurance, loin de là, qu'elles seront accompagnées comme il se doit ensuite. » (LIB 10)

En même temps, il y a des discussions selon lesquelles les enfants dont le père a tué leur mère, ne devraient pas avoir à payer les requêtes en obligation alimentaire considérant le parent violent : « le code civil sera modifié afin que les enfants de victime de féminicide soient déchargés de cette obligation alimentaire à l'égard du parent meurtrier » (*ibid*). La prévention et l'éducation jouent également un grand rôle dans la lutte contre les violences conjugales, Matignon assure que « la formation initiale et continue des personnels enseignants à l'égalité entre les sexes "sera rendue obligatoire". Dans la même veine, un module dédié aux violences conjugales, obligatoire lui aussi, sera intégré au service national universel » (*ibid*). C'est également décrit dans l'article que la plateforme de géolocalisation des places d'hébergement d'urgence pour les victimes (destinée aux professionnels) va être mise en ligne et que le bracelet électronique anti-rapprochement est à l'étude au Parlement et devrait entrer en vigueur dès 2020.

On peut donc dire que, malgré les critiques et les manifestations en cours, il y a un espoir d'amélioration, mais comme déjà mentionné, il n'y aura pas de changement instant et l'efficacité des discussions de trois mois ne pourra être évaluée que plus tard.

3.2.3 Bilan du Grenelle des violences conjugales : solutions et évaluations

Le Bilan du Grenelle des violences conjugales est publiée le 25 novembre 2020, un an après le Grenelle terminé, dans le communiqué de presse par Mme Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, où les actions conduites par le Gouvernement pour lutter contre les violences faites aux femmes sont présentées.

Selon le Bilan (CP Bilan 2020), sur les 46 mesures issues du Grenelle des violences conjugales, le 25 novembre 2020, 28 mesures sont effectives (61 %), 18 mesures sont en cours de réalisation (39 %) et 100% des mesures ont été engagés. Il est ajouté que les 10 mesures d'urgence annoncés par le Premier ministre le 3 septembre 2019 étaient toutes été mises en œuvre. Il est également mentionné que pour apporter une attention particulière pendant la période du confinement, en plus de la plateforme téléphonique d'écoute et d'orientation des victimes, les actions mises en œuvre incluent la mise à disposition de lieux d'accueil pour les victimes en partenariat avec les associations locales et un soutien financier aux associations d'aide aux victimes grâce à des opérations tels que l'arrondi en caisse ou les « produits-partage ». En plus, la description de la campagne d'information du Gouvernement est ajoutée :

Pour que les victimes et leur entourage s'emparent des dispositifs destinés à l'écoute, à l'orientation et à la protection des victimes de violences, le Gouvernement a lancé une campagne d'information qui sera diffusée à partir d'aujourd'hui, 25 novembre 2020, sur les écrans de télévision et via les réseaux sociaux. (CP Bilan 2020)

Pour conclure le Bilan, Élisabeth Moreno déclare que le Gouvernement est mobilisé dans la lutte contre les violences faites aux femmes et que à 25 novembre 2020, 61% des mesures du Grenelle des violences conjugales sont effectives et 100% sont engagées. Les médias résumant le bilan du Grenelle comme suit : « un tiers des mesures n'a pas été initié » (LF 21) Comme il est résumé dans l'article du *Figaro* :

Un an après le Grenelle des violences conjugales et sa quarantaine de mesures, Anne-Cécile Mailfert, la présidente de la Fondation des femmes, dresse un bilan en demi-teinte. Un constat partagé par de nombreuses associations. De nouvelles mesures sont attendues en 2021. (LF 21)

Libération est plus critique : « Inauguré en grand pompe par le gouvernement le 3 septembre 2019, le Grenelle des violences conjugales a donné lieu à quelques mesures, mais les moyens déployés demeurent toujours insuffisants » (LIB 11). Il est décrit que les associations attendaient un « *réel changement de paradigme* » (*ibid*) et il est ajouté par Floriane Volt, en charge des affaires publiques et juridiques au sein de la Fondation des femmes que « *Le bilan qu'on dressé à l'issue du Grenelle était déjà celui de l'insatisfaction* » (*ibid*).

Bien que le Grenelle soit critiqué dans les deux journaux, les résultats sont néanmoins largement positifs : le nombre de féminicides a baissé et les mesures prises (celles qui ont été mises en œuvre) peuvent être considérées réussies : « avec le Grenelle, c'est certain, le Parlement français a pris la mesure du phénomène des féminicides » (LF 21). Il est également indiqué dans *Le Figaro* que depuis le Grenelle des violences conjugales, deux lois ont émergé :

L'une, adoptée en décembre 2019, généralise le bracelet anti-rapprochement pour les (ex-) conjoints violents ; l'autre, en juillet 2020, introduit une exception au secret médical en cas de « danger immédiat » et ouvre la possibilité de suspendre l'autorité parentale dans le cadre du contrôle judiciaire d'un parent violent. (LF 21)

Les mêmes modifications sont également évoquées dans l'article de *Libération*, ce qui n'est pas surprenant puisque les informations proviennent de la même source. En même temps, tous les deux journaux soulignent que ce n'est pas suffisant pour les associations. On peut voir que si *Libération* est plus critique, *Le Figaro* en souligne également les aspects positifs, ce qui y est ajouté par la présidente de la Fondation des femmes :

On reconnaît que des efforts ont été faits. Outre les avancées législatives, on remarque qu'on communique beaucoup plus sur les violences conjugales et que des efforts ont été faits. Outre les avancées législatives, on remarque qu'on communique beaucoup plus sur les violences conjugales et qu'on prend plus en compte les auteurs de violences. Et pour la première fois, on s'est intéressé aux familles des victimes de féminicides. (LF 21)

En ce qui concerne les familles des victimes, *Libération* n'est pas d'accord, comme c'est décrit par Sandrine Bouchait, représentante de l'Union nationale des familles des victimes de féminicide :

Les familles de victimes restent les grandes oubliées de ce Grenelle. A part la suppression de l'obligation alimentaire qui pesait sur les enfants de meurtriers, pas grand chose n'a été fait pour elles. Elles continuent de se débattre seules face à un désert institutionnel. (LIB 11)

À propos d'autres changements, il est indiqué dans *Le Figaro* que malgré la création des 1000 nouvelles places d'hébergement et de logement d'urgence en 2020, Florent Gueguen, directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité souligné que « la situation reste très critique. /.../ Chaque jour, plusieurs centaines de femmes appellent sans obtenir de solution d'hébergement. C'est notamment le cas dans les grandes métropoles » (LF 21). *Libération* met en évidence les lacunes de l'action gouvernementale, affirmant qu'il y a « des assouplissements qui ne coûtent rien » (LIB 11) :

« Ce qui a été mis en place, ce sont principalement des assouplissements législatifs certes nécessaires, mais surtout qui ne coûtent rien », observe Floriane Volt. Avec d'autres associations de terrain, la Fondation des femmes a passé au crible les mesures annoncées l'année dernière. Bilan ? « Un tiers de ce qui a été annoncé a été réalisé, un tiers est encore en cours et un tiers est resté lettre morte », évalue-t-elle, pour qui les gros « points noirs demeurent, notamment en matière d'hébergement d'urgence », constat qui s'est amplifié pendant le confinement. (LIB 11)

Une autre différence entre les deux journaux est que *Le Figaro* a tendance à être plus du côté gouvernemental, donnant également l'annonce du Premier ministre Jean Castex en réponse à ces critiques : « la création de 1000 nouvelles places d'hébergements supplémentaires en 2021. Preuve sans doute que le cri d'alarme des associations a été entendu. » (LF 21). En revanche, *Libération* conclut son article avec encore des lacunes dans le plan d'action : « La prévention est la grande absente » (LIB 11) :

Autre angle mort pointé du doigt par les associations de terrain: la prévention. « Il faut insister sur la nécessité de prévenir en amont des violences. Or, l'argent déployé en matière d'éducation à la sexualité, essentielle dès le plus jeune âge, n'est pas à la hauteur », pointe Caroline Rebhi, co-présidente du Planning familial. « La prévention,

outil pourtant incontournable de tout changement social d'ampleur, est la grande absente des politiques publiques mises en œuvre. » (LIB 11)

On peut donc dire que si *Le Figaro* continue à exprimer également des critiques à l'encontre des associations, cette critique est un peu « adoucie », le journal est plus du côté du gouvernement, comme le montre le fait que l'article a été conclu avec la réponse de la part de Premier ministre. *Libération*, en outre, continue d'être plus critique. Cependant, il y a une certaine similarité qui se dessine entre les deux journaux en ce qui concerne les réflexions critiques, étant donné qu'avant le Grenelle, *Le Figaro* n'a pas donné autant parole aux associations et ne comportait que peu de critiques.

3.3 Aura-t-on parlé assez ?

Malgré un certain nombre de campagnes d'information et de nouvelles mesures prises par le gouvernement français pour lutter contre la violence conjugale, le problème des féminicides en France reste actuel. La pandémie de Covid-19 a obligé les gens à rester chez eux, ce qui a compliqué la situation pour de nombreuses victimes de violence domestique. Le premier confinement en France a commencé quelques mois après la fin de Grenelle. En septembre 2019, cela fait également 2 ans depuis le début du Grenelle des violences conjugales : que s'est-il passé pendant cette période et quelle a été l'efficacité des mesures prises et quelles mesures supplémentaires ont dû être mises en place en raison des confinements ? Le nombre de féminicides en France a-t-il diminué ?

3.3.1 Coronavirus : les confinements ont-ils affecté la violence domestique ?

Pendant le premier confinement à France, selon l'article dans *Libération*, certaines associations ont mis en place d'un plan d'urgence pour faire face à la crise actuelle. « “Oui, être enfermée avec son agresseur peut être un facteur de risque”, met en garde Françoise Brié, présidente de la Fédération nationale solidarité femmes » (LIB 12). Elle ajoute que « mardi, les relevés des appels reçus au 39 19 [la ligne d'écoute gérée par Solidarité femmes, ndlr], indiquaient une centaine d'appels, contre environ 400

habituellement. C'est compliqué d'appeler quand on est confiné à domicile avec son agresseur. » (*ibid*)

Une pétition pour un plan d'urgence était lancée par les militantes de #NousToutes, « pour demander au président de la République de déployer “un plan d'urgence pour les victimes de violences” et sensibiliser les Français » (LIB 12). En réponse, Marlène Schiappa rappelait que « la plateforme gouvernementale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles est accessible 24 heures sur 24 » (*ibid*) et invitait à contacter le 17 ou le 112 pour les urgences.

Au début de la Covid-19 épidémie, le nombre de reportages sur les féminicides et violence conjugale dans les journaux a diminué (ce qui est également indiqué dans les figures 1 et 2). Cependant, une réduction de la couverture médiatique ne signifie que le problème ait disparu. Un collectif de sénatrices et de sénateurs a publié une tribune dans *Libération* le 28 mars 2020, en demandant au gouvernement de protéger les familles de la violence :

Chaque jour, le décompte glaçant des victimes du coronavirus a remplacé celui des féminicides qui avait marqué l'année 2019. L'épidémie a fait disparaître les violences conjugales et intrafamiliales de l'actualité mais pas de la réalité. (LIB 13)

Le problème est abordé brièvement et spécifiquement dans le titre de l'article : « Coronavirus et confinement : femmes et enfants en danger » (LIB 13). Il est mis en évidence que « maintien du numéro d'appel 3919 est une excellente initiative et il faut remercier les écoutants qui continuent d'exercer cette mission dans ces conditions beaucoup plus complexes » (*ibid*). Les sénatrices et sénateurs énumèrent un certain nombre de complications qui aggravent la situation des femmes et des enfants qui subissent des violences pendant le confinement et demandent au gouvernement de « continuer à assurer la protection, en cette période de crise sanitaire majeure, des femmes et des enfants victimes de violences, que l'exigence de confinement expose à des dangers encore plus graves » (*ibid*).

Selon l'article dans *Le Figaro*, publié le 6 mai 2020, les violences conjugales ont augmenté de 35 % en France depuis le début du premier confinement imposé contre l'épidémie de Covid-19. Christophe Castaner a annoncé que « pour protéger les femmes victimes de violences de part de leur conjoint, un système d'alerte a été mis en place dans les pharmacies, durant la période de confinement » (LF 22), plus

précisément c'est le code qui a déjà été utilisé en Espagne (« masque-19 ») pour avoir fait savoir au pharmacien qu'il y avait un besoin d'aide :

« Dans la pharmacie, au moment où la femme qui peut être battue, se rend sans son mari », il faut qu'elle « puisse donner l'alerte », a-t-il expliqué. Dans l'hypothèse où son mari l'accompagnerait, le ministre a évoqué la possibilité que celle-ci utilise un « code », « par exemple : masque 19 ». L'utilisation d'un code a déjà fait ses preuves en Espagne. En outre, des consignes seront données aux pharmaciens pour qu'ils soient particulièrement vigilants. (LF 22)

Le 27 mai 2020, Marlène Schiappa indique qu'il y aurait été 36 % de plaintes en plus, mais « moins des féminicides que d'habitude » (LF 23). Dans l'article publié dans *Le Figaro* le 9 janvier 2021, il est mis en évidence que pendant le deuxième confinement, « la plateforme de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes a enregistré une hausse de 60 % appels de victimes » (LF 24) par rapport au premier confinement, lorsque « cette hausse était de 40 % », comme il est expliqué par la ministre déléguée à la Citoyenneté, Marlène Schiappa. Elle explique cette différence « par “la crise économique et sociale qui se profile” et “un niveau de tension extrêmement fort depuis cet automne avec moins de soupapes de décompression pour les gens qui devaient rester chez eux” » (*ibid*). La diminution du nombre de féminicides n'est peut-être pas directement liée aux résultats de Grenelle des violences conjugales, mais en même temps, l'augmentation de plaintes pourrait être le résultat d'une sensibilisation accrue.

3.3.2 Les nouvelles mesures contre les féminicides

L'un des résultats les plus importants de Grenelle des violences conjugales a été l'introduction du bracelet électronique. Comme c'est indiqué dans l'article de *Libération* publié le 4 septembre 2020, « un an après l'ouverture du “Grenelle des violences conjugales”, la mise en application de l'une de ces mesures phare suscite l'impatience parmi les professionnels de terrain : des bracelets électroniques antirapprochement (BAR) à destination des conjoints et ex violents » (LIB 14). L'introduction d'un bracelet anti-rapprochement avait déjà été envisagée au début des années 2010 :

Alors appelé « *dispositif électronique de protection antirapprochement* » (Depar), le système devait être expérimenté dès 2012 en vue d'une éventuelle généralisation. Mais le

très faible nombre de cas répondant aux critères fixés à l'époque avait empêché que l'expérience soit significative. (LIB 14)

Selon Gwenola Joly-Coz, présidente du tribunal judiciaire de Pontoise (Val-d'Oise), dont la juridiction plaide depuis des mois pour que soit appliquée cette mesure, « il s'agit d'une révolution intellectuelle, presque matricielle. On passe d'une logique de sanction à une logique de protection » (LIB 14). L'article indique également que le bracelet électronique est utilisé en Espagne depuis 2009 et remplit son objectif : « En Espagne où des bracelets électroniques de ce type ont été mis en place dès 2009, le dispositif semble porter ses fruits : en 2018, 47 femmes ont été tuées par leur conjoint ou leur ex, contre 71 quinze ans plus tôt » (*ibid*).

Comme c'est indiqué dans l'article publié le 24 septembre 2020 dans *Le Figaro*, le bracelet anti-rapprochement « permet de géolocaliser les conjoints ou ex-conjoints violents et de déclencher un système d'alerte lorsque ces derniers s'approchent de leur victime » (LF 25). En France, le bracelet électronique est mis en place fin 2020 et comme décrit dans un article de *Libération* plus détaillée, publié le 9 février 2021, il a aidé les victimes à se sentir plus en sécurité :

Après sept ans de violences, elle s'était décidée à partir le jour où son conjoint l'avait frappée devant ses enfants. Plus la sortie de prison de son ex-compagnon approchait, plus la peur l'envahissait à nouveau. « *Mais grâce au bracelet électronique antirapprochement, j'ai retrouvé une vie normale et sereine. Je suis moins stressée, moins angoissée : se sentir en sécurité change tout.* » (LIB 15)

C'est également indiqué que « le bracelet n'a “pas vocation à être prononcé dans chaque hypothèse de violences conjugales” mais de “façon subsidiaire, si toutes les autres mesures de protection des victimes ne sont pas suffisantes” » (LIB 15). En même temps, comme c'est mis en évidence dans l'article du *Figaro*, publié le 10 janvier 2021, les militantes ne sont pas si contentes : « une soixantaine de militantes ont dressé dimanche 10 janvier à Paris un “mémorial” pour les victimes de féminicides, en collant sur un mur les prénoms de 111 femmes tuées en 2020 » (LF 26).

Le nombre des prénoms diffère des statistiques officielles de féminicides de 2020 (90). Comme c'est indiqué dans l'article de *Le Figaro*, les manifestants ont écrit en face de mémorial : « *En 2020, le patriarcat tue encore : 98 féminicides conjugaux, 11 travailleurs ou travailleuses du sexe et 2 personnes transgenres tuées* » (LF 26). Bien

que ce nombre soit également inférieur au nombre de féminicides commis un an plus tôt, les militantes affirment que ce n'est pas une raison de se réjouir :

Ce chiffre de 98 féminicides - recensés par le collectif associatif « *Féminicides par compagnon ou ex* », est inférieur aux 146 comptabilisés officiellement en 2019. « *Mais en 2020, il y a eu beaucoup plus de violences* » contre les femmes, a affirmé à l'AFP Camille, une des porte-parole du mouvement des « *Colleuses* ». (LF 26)

Une des militantes souligne que « le gouvernement n'agit pas assez » (LF 26) et réclame de déployer plus rapidement des bracelets anti-rapprochement. Cependant, les résultats des nouvelles mesures et de la sensibilisation du public aux féminicides ont été couronnées de succès : « le ministère de la Justice a annoncé mardi que 90 femmes avaient été tuées par leurs conjoints ou ex-conjoints en 2020, un chiffre au plus bas depuis quinze ans » (LIB 16). Ceci est vu par Ernestine Ronai, responsable de l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis comme « le résultat d'une prise de conscience, notamment lors du confinement » (*ibid*). Elle explique dans l'entrevue, qu'« un travail remarquable a été accompli par l'ensemble de ces acteurs » (*ibid*) :

Les autorités ont massivement communiqué sur les appels d'urgence /.../ Les forces de sécurité ont reçu des circulaires très précises du ministère de la Justice et de l'Intérieur. Pendant le confinement, policiers et gendarmes se déplaçaient plus systématiquement et plus rapidement à chaque appel de détresse. On a d'ailleurs enregistré davantage de plaintes et de gardes à vue. Et puis, on a constaté que les voisins et les proches se sont montrés, eux aussi, davantage vigilants. Si on veut que les chiffres continuent de baisser, il faut que cette politique publique soit maintenue après la crise sanitaire. (LIB 16)

Elle explique également que les mesures comme les téléphones grave danger (TGD), qui « permettent à la femme victime de violences de prendre en main sa propre protection et d'appuyer elle-même sur le téléphone lorsqu'elle se sent menacée » (LIB 16) ont été outils pour prévenir les féminicides. « En 2020 par exemple, 51 femmes et 102 enfants ont été protégés par ces dispositifs en Seine-Saint-Denis ». Elle ajoute qu'« aucune n'a été tuée » (*ibid*). En ce qui concerne le bracelet électronique, elle dit qu'il « n'était pleinement efficace que pour les conjoints très violents lorsqu'ils sortent de prison » et qu'ils estiment « à une vingtaine le nombre de bracelets anti-rapprochement actifs aujourd'hui sur le territoire » (LIB 16).

Il est également souligné par Ronai que c'est important de développer une culture de la protection en France et que « le seul moyen de lutter efficacement contre les féminicides est de prendre en compte avec sérieux chaque révélation de violences ; or nous sommes encore trop suspicieux auprès des victimes » (*ibid*). En revanche, elle a déclaré que de toutes les mesures annoncées en 2019, seulement 66% avaient réussi : « C'est bien, mais pas assez » (*ibid*). Ainsi, on peut dire que bien que le Grenelle des violences conjugales n'ait pas été un succès absolu, les résultats suivants sont néanmoins plutôt positifs. Ce qui est indiqué dans l'article de *Libération* publié le 30 avril 2021, est que quelques mesures de Grenelle des violences conjugales sont toujours en cours : « les ministres de l'Égalité et du Logement, Elisabeth Moreno et Emmanuelle Wargon, annoncent dans "Libération" la revalorisation du financement des 1000 places d'hébergement supplémentaires prévues en 2021 pour l'accueil des femmes victimes de violence » (LIB 17). Par conséquent, on peut voir que le gouvernement français a enfin commencé à coopérer avec les militantes et que la lutte contre la violence conjugale et les féminicides en France se poursuit.

3.3.3 Une normalisation de traitement du sujet dans les deux quotidiens

En ce qui concerne la différence discursive entre *Le Figaro* et *Libération* par rapport à la question de la violence à l'égard des femmes et de féminicides, on peut dire que les différences qui existaient dans le discours de ces journaux avant l'année 2019 ne sont plus si grandes qu'auparavant. Lorsque le sujet du féminicide et l'utilisation de ce terme ont commencé à s'intégrer dans les médias, le profil de chaque journal s'était clairement dessiné – *Le Figaro* reflétait plutôt les féminicides dans un contexte étranger, quoique cela ne veuille pas dire que la violence conjugale n'était pas du tout mentionnée dans le contexte français ; *Libération*, par contre, s'est attaquée au problème du féminicide en France depuis le début.

Si la *Libération* reste plus critique et *Le Figaro* est plutôt du côté du gouvernement français, on peut le voir qu'après le début de Grenelle des violences conjugales, le discours sur le féminicide dans ces journaux est assez similaire. Le plus grand changement semble être ce que pendant le Grenelle, *Le Figaro* a commencé à refléter

davantage sur les points de vue des manifestantes, bien que ces réflexions ne soient souvent pas aussi complètes que celles des *Libération*.

Bien que *Le Figaro* semble être un journal plutôt conservateur, on peut voir que lorsque le sujet reçoit beaucoup d'attention nationale et que le débat devient la norme dans la société, l'éloignement de ce journal du sujet diminue et la couverture devient pour ainsi dire « plus normalisé » dans l'esprit de lutte (certainement pas dans le sens d'accepter comme normales les actions rapportées, mais dans le sens de devoir traiter le sujet). Si *Libération* publie toujours – quoique moins qualitativement que *Le Figaro* – des articles qui sont plus longs et approfondis et donnent généralement la parole aux manifestantes, *Le Figaro* aussi commence progressivement à prendre la même direction dans ses articles, lorsque le problème de féminicides est devenu un sujet important à traiter et à faire dépendre ainsi le message pour trouver des solutions.

Ce qui est montré dans ce mémoire analysant les médias c'est de constater que ce qui n'est pas nommé, n'existe pas. De nombreuses couvertures montrent que le problème des féminicides est apparu dans la société, ce qui conduit à une présence du sujet plus forte dans les médias. Comme on parle de plus en plus de meurtre sexiste de femmes, un terme correspondant s'introduit dans le langage, de sorte de constituer un événement linguistique, et un sujet qui a été considéré comme tabou est plus visible dans la société et ainsi normalisé pour en parler. Cependant, la normalisation du sujet ne signifie pas que son contenu soit accepté ou normale – si parler des féminicides n'est plus tabou, tuer des femmes n'est toujours pas justifié. Bien que le sujet soit devenu plus visible et que les solutions sont proposées, le problème n'est toujours pas résolu.

Conclusion

Au cours de ce mémoire j'ai analysé ce comment la presse française reflète la violence à l'égard des femmes en me concentrant sur les « féminicides », le terme qui n'était pas utilisé largement par les médias français avant l'année 2018. J'ai d'abord donné un aperçu sur l'apparition du mot *féminicide* dans les dictionnaires, en décrivant cette évolution comme un événement linguistique qui se matérialise. Ce mot étant relativement nouveau dans la société française, le mot *féminicide* n'apparaîtra dans le dictionnaire *Larousse* par exemple qu'en 2021, ce qui montre que le processus prise de conscience enfin par le fait de nommer prend du temps dans la société. Si un événement linguistique se produit c'est en effet qu'après un lent processus de sensibilisation, la conscience augmente puisque le problème est nommé. Toutefois, si selon le dictionnaire *Petit Robert*, où le mot est apparu en premier, le féminicide est un « meurtre d'une femme, d'une fille en raison de son sexe », le sens de ce terme est en réalité beaucoup plus large.

J'ai ensuite décrit plus en détail les définitions du terme « féminicide », qui comprend toutes sortes de meurtres de femmes – meurtre à la suite de violence conjugale, assassinat au nom de « l'honneur », assassinat lié à la dot des femmes, décès à la suite de mutilations génitales, etc. Bien que le féminicide ait de nombreuses formes différentes et que le tueur-e puisse être à la fois un homme et une femme, le sujet du féminicide se reflète dans les médias français principalement dans le contexte de la violence conjugale. Comme en France, statistiquement une femme est tuée tous les trois jours par un partenaire ou un ex-partenaire, il est évident que la problématique des meurtres de violence conjugale reçoit le plus d'attention.

Pour étudier la couverture de ce problème dans les médias, je me suis concentré sur deux quotidiens français : *Le Figaro*, qui est un journal de droite, et *Libération*, un journal de gauche. Tout d'abord, j'ai indiqué la quantité d'articles par le nombre d'articles qui incluaient les mots-clés thématiques (*féminicides*, *violence conjugale* et *violence domestique*) à partir de 2014 jusqu'à 2020. Le nombre d'articles ne montre pas combien de fois les mots-clés ont été utilisés au total, mais le sondage a clairement montré une actualité croissante du sujet. Ensuite, j'ai sondé aussi la couverture du sujet à partir de 2004 jusqu'à 2021, et pour montrer les diverses évolutions, j'ai analysé plus

précisément 26 articles du *Figaro* et 17 articles de *Libération*. À cet égard, un premier objectif de mon travail était de comparer les différences de discours entre les deux journaux dans la couverture faite de ce sujet délicat dans la société. Un objet d'analyse plus profond de mon travail était cependant de comprendre et montrer comment un sujet auparavant considéré comme tabou arrive à surgir enfin comme un problème sérieux dans la société après qu'il est nommé.

J'ai pu commencer l'analyse du discours de l'année 2004 pour les articles de *Libération* et de 2009 pour ceux du *Figaro* – ce sont les années où le mot « féminicide » a été évoqué pour la première fois dans ces quotidiens. J'ai montré l'intégration du sujet et du terme respectivement dans les deux sources. Bien que le mot n'ait pas été beaucoup utilisé au début, il ne peut certes pas être exclu que le sujet de la violence conjugale n'ait pas été traité avant 2018.

Il est notable qu'un tournant médiatique aura lieu en 2018, après la forte utilisation du mot par les manifestantes dans plusieurs manifestations pour montrer la situation grave dans la société, après la pression poursuivie des organisations féministes en France qui plaident depuis plusieurs années pour l'introduction de ce terme dans le Code pénal. La couverture médiatique croissante et l'intégration du terme dans les médias ont finalement conduit aux solutions introduites par le Grenelle des violences conjugales en 2019, un événement qui a attiré encore plus d'attention des médias, de sorte de constituer un événement médiatique et un excellent exemple du fait que c'est la parole, le fait de parler qui fait finalement exister le sujet, alors que ce qui n'est pas mentionné n'existe pas.

Ce mémoire a montré qu'après avoir nommé le problème et surtout après le Grenelle des violences conjugales en 2019, le tabou autour du sujet a commencé à disparaître. Les manières différentes d'approcher cette réalité à nommer ont été présentées dans le mémoire. Alors qu'auparavant *Le Figaro* se concentrait sur la couverture des féminicides à l'étranger, *Libération* avait déjà mis en évidence le problème de la France en 2004. *Le Figaro* a également couvert plus d'articles en 2019 sur le sens du mot, tandis que *Libération* abordait le sujet d'un point de vue sociétal. La plus grande différence est que *Libération* reflète principalement le point de vue des manifestantes et *Le Figaro* reflète les événements de manière plus lointaine, mais cette différence s'est considérablement réduite pendant et après le Grenelle des violences conjugales.

En même temps, *Libération* reste plus critique tandis que *Le Figaro* est plutôt du côté du gouvernement français.

Enfin on arrive à une « normalisation » du sujet dans la presse, dont les évolutions toujours quelques peu différentes sont analysés dans la deuxième et troisième partie de ce mémoire. Cependant, la normalisation dans le fait de traiter le sujet dans la presse ne signifie pas l'acceptation comme normale des actions qui se reflètent dans les articles traitant du sujet. Le Grenelle des violences conjugales a apporté des solutions au problème et a sensibilisé la société pour produire un tournant discursif dans les manières de voir le problème, mais le problème lui-même est loin d'être complètement résolu, c'est pourquoi les risques qui subsistent pour ceux qui sont des victimes potentielles de féminicide ne doivent pas être oubliés.

Bibliographie

AUTHIER-REVUZ, J. 1996. « Remarques sur la catégorie de l'îlot textuel. », in *Cahiers du français contemporain*, no. 3, p. 91-115.

BRAUER, M. 2008. « Un ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales », in *L'année psychologique*. 2008 vol. 108, n°2. pp. 243-272. En ligne : https://www.persee.fr/doc/psy_0003-5033_2008_num_108_2_30971. Consulté le 30 avril 2021.

Communiqué de presse. Bilan du Grenelle des violences conjugales (2020). En ligne : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/communique-bilan-du-grenelle-des-violences-conjugales-25-11-2020/>, consulté le 2 mai 2021.

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (2011). En ligne : <https://rm.coe.int/1680462533>. Consulté le 19 mars 2021.

CORRADI, C. *et al.* 2018 = CORRADI, C. ; BALDRY, A. C. ; BURAN; S. ; KOUTA, C. ; SCHRÖTTLE, M. ; STEKOVIC, L. 2018. "Exploring the data on femicide across Europe," *Femicide across Europe: Theory, research and prevention*. (p. 93-166), Bristol: Bristol University Press. En ligne : www.jstor.org/stable/j.ctv8xnfq2.11. Consulté le 19 mars 2021.

Déclaration de Vienne sur le féminicide (2013) adoptée par l'ONU (Organisation des Nations unies) En ligne : <https://www.unodc.org/unodc/fr/ngos/DCN5-Symposium-on-femicide-a-global-issue-that-demands-action.html>, Consulté le 3 mai 2021.

Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2016. En ligne : <http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/09/Etude-nationale-sur-les-morts-violentes-au-sein-du-couple-annee-2016.pdf>. Consulté le 19 mars 2021.

Étude nationale relative aux morts violentes au sein du couple 2019. En ligne : <file:///C:/Users/chris.DESKTOP-4AFTRV9/Downloads/communique-de-presse-17-aout-2020-etude-nationale-relative-aux-morts-violentes-au-sein-du-couple.pdf>. Consulté le 19 avril 2021.

FOUCAULT, M. 1969. *Archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.

GRZYB, M. *et al.* 2018 = GRZYB, M. ; NAUDI, M. ; MARCUELLO-SERVÓS, C. 2018. « Femicide definitions, » *Femicide across Europe: Theory, research and prevention*. (p. 17-32), Bristol: Bristol University Press. En ligne : www.jstor.org/stable/j.ctv8xnfq2.7. Consulté le 19 mars 2021.

GUILHAMOU, J. 2011. « Événement linguistique, événement discursif et récit d'événement. Jalons pour une étude de « l'événement total » », p.11-13, En ligne : <https://ceditec.u-pec.fr/medias/fichier/guilhaumou-jalons-pour-une-etude-de-l-evenement-total-1303303367152.pdf>. Consulté le 3 mai 2021.

KÄSPER *et al* 2008 = KÄSPER, M. ; SARV, S. ; TREIKELDER, A. 2008. « Féminisation des noms de métiers dans Le Monde, Libération et Le Figaro », in *Séméion*, 6, p. 197–204.

LAPALUS, M. ; MORA, M.R. 2020. « Fémicide/féminicide. Les enjeux politiques d'une catégorie juridique et militante », in *Travail, Genre et Sociétés*. 2020/1 2020/1 (n° 43), pages 155 à 160. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2020-1-page-155.htm?contenu=article>. Consulté le 30 avril 2021.

MAYAFFRE, D. 2009. « Denis BARBET. — Grenelle. Histoire politique d'un mot. Rennes : Presses universitaires de Rennes. In *Corpus*. DOI : <https://doi.org/10.4000/corpus.1958>

MERCADER, P. 2007. « Froid comme l'enfer : les femmes battues qui tuent », in *Dialogue* 2007/2 (n° 176). Pages 95 à 104. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-dialogue-2007-2-page-95.htm> Consulté le 30 avril 2021.

Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances (2019). « 3/9/19 : Grenelle des violences conjugales ». En ligne : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/3-9-19-grenelle-des-violences-conjugales/>. Consulté le 2 mai 2021.

Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances (2019). « Un Grenelle des violences conjugales pour lutter contre les féminicides. » En ligne : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/un->

[grenelle-des-violences-conjugales-pour-lutter-contre-les-femicides/](#). Consulté le 2 mai 2021.

NITA, R. 2019. « Les guillemets : Modalisation et saillance discursive dans le discours journalistique », in *E-rea*. DOI : <https://doi.org/10.4000/erea.8807>

Osez le féminisme 2014. En ligne :

<https://www.womensaid.ie/fr/definitiondelaviolencedomestique.html>. Consulté le 19 mars 2021.

WEIL, S 2018. “Research and Prevention of Femicide across Europe,” *Femicide across Europe: Theory, research and prevention* (p. 1-16), Bristol: Bristol University Press. En ligne www.jstor.org/stable/j.ctv8xnfq2.6. Consulté le 31 mars 2021.

Références aux autres médias

GARIÉPY, R. (2020). Dictionnaire : Le Petit Larousse intègre le mot Féminicide à son édition 2021. *Les univers du livre ActuaLitté*, 27 mai. En ligne : <https://actualitte.com/article/7398/edition/dictionnaire-le-petit-larousse-integre-le-mot-femicide-a-son-edition-2021>. Consulté le 2 mai 2021.

Le Monde 2019 = Par correcteurs (2019). Larousse, encore un effort pour reconnaître féminicide. Dans *Le Monde*, 23 novembre. En ligne : <https://www.lemonde.fr/blog/correcteurs/2019/11/23/larousse-encore-un-effort-pour-reconnaitre-femicide/>. Consulté le 2 mai 2021.

FAURE, J. (2019). Féminicide : étymologie et définition d’un mot qui fait encore débat. *LCI (La Chaîne Info)*, 3 septembre. En ligne : <https://www.lci.fr/population/grenelle-violences-conjugales-femicide-etymologie-et-definition-d-un-mot-qui-fait-encore-debat-2130707.html>. Consulté le 2 mai 2021.

MOUNIER, J-L. (2019). « On ne les oublie pas » : des affiches anti-féminicides dans les rues de Paris. *France24*, 8 septembre. En ligne : <https://www.france24.com/fr/20190908-france-paris-femmes-collent-affiches-anti-femicides-femen-marguerite-stern>. Consulté le 27 avril 2021.

SCOTT, I. (2019). 'A culture of domestic violence' : France's femicide problem. *France24*, 8 juillet. En ligne :<https://www.france24.com/en/20190708-culture-domestic-violence-france-femicide-problem>. Consulté le 27 avril 2021.

SLAWSON 2019 = Nicola Slawson and agencies. (2019). 'France's shame': thousands protest against gender violence. *The Guardian*, 23 novembre. En ligne :<https://www.theguardian.com/world/2019/nov/23/frances-shame-thousands-protest-gender-violence>. Consulté le 2 mai 2021.

Dictionnaires consultés pour le mot « féminicide »

L'Internaute. Dictionnaire en ligne, consulté pour l'entrée « féminicide » :
<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/feminicide/>, consulté le 16 avril 2021.

Larousse. Dictionnaire en ligne, consulté pour l'entrée « féminicide » :
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/f%c3%a9minicide/188519>), consulté le 17 avril 2021.

Petit Robert. Dictionnaire en ligne, consulté pour l'entrée « féminicide » :
<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/feminicide>, consulté le 17 avril 2021.

Corpus

Le Figaro

LF 1 = B.C. (2009). Panorama de la nouvelle génération mexicaine. *Le Figaro*, 12 mars. En ligne : <https://www.lefigaro.fr/livres/2009/03/12/03005-20090312ARTFIG00616-panorama-de-la-nouvelle-generation-mexicaine-.php>. Consulté le 27 avril 2021.

LF 2 = KENNY, S. (2010). Le meurtre d'une mère de famille horrifie le Mexique. *Le Figaro*, 19 décembre. En ligne : <https://www.lefigaro.fr/international/2010/12/19/01003-20101219ARTFIG00219-le-meurtre-d-une-mere-de-famille-horrifie-le-mexique.php>. Consulté le 27 avril 2021.

LF 3 = LECLAIR, A. (2011) Violences sexuelles : Bachelot pour 10 ans de prescription. *Le Figaro*, 23 novembre. En ligne : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/11/23/01016-20111123ARTFIG00797-violences-sexuelles-bachelot-pour-10-ans-de-prescription.php>. Consulté le 27 avril 2021.

LF 4 = BOYER DE LATOUR, P. (2013). Inde : girls in progress. *Le Figaro*, 12 mars. En ligne : <https://madame.lefigaro.fr/societe/inde-girls-in-progress-120313-369822> Consulté le 27 avril 2021.

LF 5 = ROLIN, G. (2013). Places fortes. *Le Figaro*, 4 janvier. En ligne : <https://madame.lefigaro.fr/societe/places-fortes-040113-332130>. Consulté : 27/04/2021,

LF 6 = Le Figaro avec AFP (2013). Italie/féminicide : des peines plus dures. *Le Figaro*, 8 août. En ligne : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2013/08/08/97001-20130808FILWWW00377-italiefeminicide-des-peines-plus-dures.php>. Consulté le 27 avril 2021.

LF 7 = VERDUZIER, P. (2014). Les mots féminins de l'année 2014. *Le Figaro*, 29 décembre. En ligne : <https://madame.lefigaro.fr/societe/les-mots-feminins-de-lannee-2014-111214-93383> Consulté le 29 avril 2021.

LF 8 = VERDUZIER, P. (2014). Féminicide : tuer une femme doit-il être reconnu comme un crime spécifique ? *Le Figaro*, 28 octobre. En

ligne : <https://madame.lefigaro.fr/societe/feminicide-tuer-femme-doit-etre-reconnu-comme-crime-specifique-281014-986498>. Consulté le 30 avril 2021.

LF 9 = DEVELEY, A. (2019). Faut-il parler de « féminicide » ou d' « uxoricide » ? *Le Figaro*, 3 septembre. En ligne : <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/faut-il-parler-de-feminicide-ou-d-uxoricide-20190903>. Consulté : 27/04/2021,

LF 10 = DEVELEY, A. (2019). « Trottinette », « féminicide »... Ces mots qui marquent l'année 2019. *Le Figaro*, 27 décembre. En ligne : <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/trottinette-feminicide-ces-mots-qui-marquent-l-annee-2019-20191227>. Consulté le 3 mai 2021.

LF 11 = Le Figaro avec AFP. Paris : rassemblement en hommage « aux victimes des féminicides ». *Le Figaro*, 20 juin. En ligne : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/paris-rassemblement-en-hommage-aux-victimes-de-feminicides-20190620>. Consulté le 27 avril 2021.

LF 12 = FORGAR, S. (2019). Qui étaient les 116 victimes de féminicides recensés depuis le début de l'année ? *Le Figaro*, 23 octobre. En ligne : <https://madame.lefigaro.fr/societe/qui-etaient-les-116-victimes-de-feminicides-recensees-depuis-le-debut-de-lannee-violences-conjugales-femmes-231119-168077>. Consulté le 30 avril 2021.

LF 13 = CÉZARD, G. (2019). Nos photos de la manifestation contre les violences faites aux femmes. *Le Figaro*, 23 novembre. En ligne : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/nos-photos-de-la-manifestation-contre-les-violences-faites-aux-femmes-20191123>. Consulté le 27 avril 2021.

LF 14 = POUYAT, A. (2014). Françaises tuées en Argentine : un condamné et des doutes. *Le Figaro*, 3 juin. En ligne : <https://www.lefigaro.fr/international/2014/06/03/01003-20140603ARTFIG00006-francaises-tuees-en-argentine-un-condamne-et-des-doutes.php>. Consulté le 27 avril 2021.

LF 15 = Le Figaro avec AFP. Féminicide : un Estonien reconnu coupable du meurtre d'une Française à Londres. *Le Figaro*, 30 septembre. En ligne :

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/un-estonien-reconnu-coupable-du-meurtre-d-une-francaise-a-londres-20190930>. Consulté le 27 avril.

LF 16 = FORGAR, S. (2019). Pour dénoncer les féminicides, les Femen se griment en zombies. *Le Figaro*, 5 octobre. En ligne : <https://madame.lefigaro.fr/societe/pour-denoncer-les-feminicides-les-femen-se-griment-en-zombies-action-paris-051019-167414>. Consulté le 27 avril 2021.

LF 17 = DE MONTETY, E. (2019). Grenelle [gre-nè-l'] n. m. Occupe le devant de la Seine. *Le Figaro*, 3 septembre. En ligne : <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/grenelle-gre-ne-l-n-m-occupe-le-devant-de-la-seine-20190903>. Consulté le 2 mai 2021.

LF 18 = ZAIZOUNE, S. (2019). “Tout ça a déjà été fait” : les associations déçues par les annonces d’Édouard Philippe contre les féminicides. *Le Figaro*, 3 septembre. En ligne : <https://madame.lefigaro.fr/societe/tout-ca-a-deja-ete-fait-les-associations-decues-par-les-annonces-030919-166653>. Consulté le 2 mai 2021.

LF 19 = FORGAR, S. (2019). À Paris, des femmes étendues sur le sol pour dénoncer les féminicides. *Le Figaro*, 19 octobre. En ligne : <https://madame.lefigaro.fr/societe/a-paris-des-femmes-etendues-sur-le-sol-pour-denoncer-les-feminicides-nous-toutes-191019-167608>. Consulté le 3 mai 2021.

LF 20 = FRIEDMANN C. (2019). Les yeux bandés, des femmes dénoncent les violences sexuelles lors d’un happening place du Trocadéro. *Le Figaro*, 30 novembre. En ligne : <https://madame.lefigaro.fr/societe/happening-les-yeux-bandes-des-femmes-denoncent-les-violences-sexuelles-sur-la-place-du-trocadero-301119-178532>. Consulté le 2 mai 2021.

LF 21 = FORGAR, S. (2020) Bilan du Grenelle des violences conjugales : « Un tiers des mesures n’a pas été initié ». Dans *Le Figaro*, 3 septembre. En ligne : <https://madame.lefigaro.fr/societe/grenelle-des-violences-conjugales-un-apres-les-associations-dressent-un-bilan-en-demi-teinte-030920-182163>. Consulté le 2 mai 2021.

LF 22 = FORGAR, S. (2020). Les victimes de violences conjugales peuvent alerter leur pharmacien pendant le confinement. *Le Figaro*, 6 mai. En ligne :

<https://madame.lefigaro.fr/societe/dans-les-pharmacies-alerter-quand-on-est-victime-de-violences-conjugales-est-possible-pendant-le-confinement-270320-180489>.

Consulté le 2 mai 2021.

LF 23 = FORGAR, S. avec AFP. (2020). Violences conjugales en confinement : plus de signalements mais moins de féminicides, selon Marlène Schiappa. *Le Figaro*, 27 mai. En ligne : <https://madame.lefigaro.fr/societe/violences-conjugales-durant-le-confinement-plus-de-plaintes-mais-moins-de-feminicides-selon-marlene-schiappa-210520-181085>. Consulté le 2 mai 2021.

LF 24 = Le Figaro avec AFP. Violences conjugales : +60% des signalements pendant le deuxième confinement. *Le Figaro*, 9 janvier. En ligne :

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/violences-conjugales-60-des-signalements-pendant-le-deuxieme-confinement-20210109>. Consulté le 2 mai 2021.

LF 25 = Le Figaro avec AFP. (2020). Violences conjugales : lancement du bracelet anti-rapprochement vendredi. *Le Figaro*, 24 septembre. En ligne :

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/violences-conjugales-lancement-du-bracelet-anti-rapprochement-vendredi-20200924>. Consulté le 2 mai 2021.

LF 26 = Le Figaro avec AFP. (2021). Paris : des militantes dressent un « mémorial » pour les victimes de « féminicides » en 2020. *Le Figaro*, 10 janvier. En ligne :

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/feminicides-a-paris-des-militantes-dressent-un-memorial-pour-les-victimes-de-2020-20210110>. Consulté le 1 mai 2021.

Libération

LIB 1 = GROSJEAN, B. (2004). La violence des hommes est un tabou. *Libération*, 9 septembre. En ligne : https://www.liberation.fr/france/2004/09/09/la-violence-des-hommes-est-un-tabou_491795/. Consulté le 27 avril 2021.

LIB 2 = RIPA, Y. (2006). Est-ce ainsi que les femmes vivent ? *Libération*, 8 juin. En ligne : https://www.liberation.fr/livres/2006/06/08/est-ce-ainsi-que-les-femmes-vivent_44041/. Consulté le 27 avril 2021.

LIB 3 = STEELS, E. (2009). À Ciudad Juárez, les meurtres de femmes n'émeuvent pas la justice. *Libération*, 22 octobre. En ligne :

https://www.liberation.fr/planete/2009/10/22/a-ciudad-juarez-les-meurtres-de-femmes-n-emeuvent-pas-la-justice_589253/. Consulté le 24 avril 2021.

LIB 4 = DEBORDE, J. (2017). « Féminicide » pas français ? *Libération*, 23 novembre. En ligne : https://www.liberation.fr/debats/2017/11/23/feminicide-pas-francais_1612057/?redirected=1. Consulté le 29 avril 2021.

LIB 5 = THOMAS, M. (2019). Féminicides : « Je ne vous propose pas une minute de silence, mais une minute de colère ». *Libération*, 21 juin. En ligne : https://www.liberation.fr/france/2019/06/21/feminicides-je-ne-vous-propose-pas-une-minute-de-silence-mais-une-minute-de-colere_1735190/. Consulté le 24 avril 2021.

LIB 6 = KREMPP, G. (2019). Féminicide : elle s'appelait Sylvia, elle avait 40 ans. *Libération*, 14 novembre. En ligne : https://www.liberation.fr/france/2019/11/14/feminicide-elle-s-appelait-sylvia-elle-avait-40-ans_1763453/. Consulté le 24 avril 2021.

LIB 7 = FRÉNOIS, M. (2019). Féminicide : elle s'appelait Salomé, elle avait 21 ans. *Libération*, 8 septembre. En ligne : https://www.liberation.fr/france/2019/09/08/feminicide-elle-s-appelait-salome-elle-avait-21-ans_1750054/. Consulté le 24 avril 2021.

LIB 8 = PIGNOT, M. (2020). Le féminicide est un crime de propriété. Dans *Libération*, 10 juin. En ligne : https://www.liberation.fr/debats/2020/06/10/le-feminicide-est-un-crime-de-propriete_1790871/. Consulté le 24 avril 2021.

LIB 9 = BALLETT, V. (2020). Féminicide : « Comme s'il avait voulu me dire : si tu n'es pas ma chose, tu ne vivras plus ». *Libération*, 1 novembre. En ligne : https://www.liberation.fr/france/2020/11/01/feminicide-comme-s-il-avait-voulu-lui-dire-si-tu-n-es-pas-ma-chose-tu-ne-vivras-plus_1804100/. Consulté le 24 avril 2021.

LIB 10 = BALLETT, V. (2019). Formation des enseignants, accueil en commissariats... Le gouvernement dévoile ses mesures contre les violences conjugales. *Libération*, 25 novembre. En ligne : <https://www.liberation.fr/france/2019/11/25/formation-des-enseignants-accueil-en>

[commissariats-le-gouvernement-devoile-ses-mesures-contre-les-vi_1765302/](#).

Consulté le 2 mai 2021.

LIB 11 = BALLEET, V. (2020). Grenelle des violences conjugales : un an après, un bilan en demi-teinte. *Libération*, 3 septembre. En ligne :

https://www.liberation.fr/france/2020/09/03/grenelle-des-violences-conjugales-un-an-apres-un-bilan-en-demi-teinte_1798374/. Consulté le 2 mai 2021.

LIB 12 = BALLEET, V. (2020). Confinement : l'inquiétude monte pour les femmes victimes de violences. *Libération*, 20 mars. En ligne :

https://www.liberation.fr/france/2020/03/20/confinement-l-inquietude-monte-pour-les-femmes-victimes-de-violences_1782320/?redirected=1. Consulté le 2 mai 2021.

LIB 13 = Un collectif de sénatrices et de sénateurs (2020). Coronavirus et confinement : femmes et enfants en danger. *Libération*, 28 mars. En ligne :

https://www.liberation.fr/debats/2020/03/28/coronavirus-et-confinement-femmes-et-enfants-en-danger_1783279/. Consulté le 2 mai 2021.

LIB 14 = BALLEET, V. (2020). Violences conjugales : les professionnels dans l'attente du bracelet électronique. *Libération*, 4 septembre. En ligne :

https://www.liberation.fr/france/2020/09/04/violences-conjugales-les-professionnels-dans-l-attente-du-bracelet-electronique_1798453/. Consulté le 2 mai 2021.

LIB 15 = PICHARD, A. (2021). Violences conjugales : un bracelet antirapprochement pour « retrouver une vie normale ». *Libération*, 9 février. En

ligne : [https://www.liberation.fr/societe/police-justice/violences-conjugales-un-bracelet-antirapprochement-pour-retrouver-une-vie-normale-](https://www.liberation.fr/societe/police-justice/violences-conjugales-un-bracelet-antirapprochement-pour-retrouver-une-vie-normale-20210209_GYS2PH5XIFH2NN6IXWJP6YBJOA/?redirected=1)

[20210209_GYS2PH5XIFH2NN6IXWJP6YBJOA/?redirected=1](https://www.liberation.fr/societe/police-justice/violences-conjugales-un-bracelet-antirapprochement-pour-retrouver-une-vie-normale-20210209_GYS2PH5XIFH2NN6IXWJP6YBJOA/?redirected=1). Consulté le 2 mai 2021.

LIB 16 = RICHARD, J. (2021). Féminicides : « Avec une politique publique un peu volontariste et une forte mobilisation, on fait bouger les lignes ». *Libération*, 4

février. En ligne : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/feminicides-avec-une-politique-publique-un-peu-volontariste-et-une-forte-mobilisation-on-fait-bouger-les-lignes-20210204_LUH6M7B7H5A3RI256WMF5Y5IG4/?redirected=1.

[20210204_LUH6M7B7H5A3RI256WMF5Y5IG4/?redirected=1](https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/feminicides-avec-une-politique-publique-un-peu-volontariste-et-une-forte-mobilisation-on-fait-bouger-les-lignes-20210204_LUH6M7B7H5A3RI256WMF5Y5IG4/?redirected=1).

Consulté le 2 mai 2021.

LIB 17 = THOMAS, M. (2021). Le gouvernement sécurisé un peu plus l'hébergement des femmes victimes de violences. *Libération*, 30 avril. En ligne : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/le-gouvernement-securise-un-peu-plus-lhebergement-des-femmes-victimes-de-violences-20210430_2B4PUCPLZJGFZG3QIQ2OULZGKY/. Consulté le 2 mai 2021.

Resümee

„Naistevastase vägivalla kajastamine prantsuse meedias“

Naistevastase vägivalla teema aktuaalsus prantsuse meedias on alates 2019. aastast märgatavalt kasvanud. Peamiselt räägitakse femitsiididest (antud kontekstis naiste tapmisest partneri või endise partneri poolt, kuigi mõiste hõlmab ka teisi naiste tapmise kontekste), soopõhise vägivalla vastu võitlemisest ja muudatustest, mida on vaja teha või on juba tehtud kaitsmaks ohvreid ning ennetamiseks uusi vägivaldseid tapmisi paarisuhetes. Käesoleva bakalaureusetöö eesmärk oli analüüsida teemakajastusi kahes prantsuse ajalehes *Le Figaro* ja *Libération*, et tuua välja diskursuse erinevused parem- ja vasakpoolsete meediaväljaannete vahel, samuti uurida ühiskondlike vaadete muutusi naistevastase vägivalla teemal viimaste aastate jooksul.

Prantsusmaal sureb keskmiselt iga kolme päeva järel üks naine vägivaldse partneri või endise partneri käe läbi, mistõttu toimusid 2018.-2019. aastatel üle riigi mitmed protestid pööramaks võimuorganite tähelepanu femitsiidide arvukusele ning sellele, et riik ohvreid ei kaitse. 2019. aastal kasvas sellest välja ühiskondlik ja poliitiline diskussioon *Grenelle des violences conjugales*, mis algas 3. septembril 2019 ja kus rääkisid kaasa valitsuse liikmed, organisatsioonide juhid ning ohvrite perekonnad loomaks uusi meetmeid lähisuhtevägivalla vastu võitlemiseks. *Grenelle* lõppes 25. novembril 2019, rahvusvahelisel naistevastase vägivalla vastu võitlemise päeval, kuid on saanud arvukaid kajastusi ka peale seda.

Uurimistöö tulemusel leidsin, et kui enne 2014. aastat on uuritavates väljaannetes näha selged erinevused femitsiidide kajastuses, siis 2019. aastast alates need erinevused vähenevad. Kui *Le Figaro* keskendus varem üksnes välismaal toime pandud kuritegude kajastamisele, siis *Libération* tõi juba 2004. aastal välja probleemid Prantsusmaal; samuti kajastas *Le Figaro* veel 2019. aastal rohkem artikleid, kus oli diskuteeritud sõna tähenduse üle, samas kui *Libération* lähenes teemale ühiskondlikust aspektist. Kõige suurema erinevusena võib välja tuua selle, et *Libérationis* on kajastatud eelkõige meelevaaldajate seisukohad ning *Le Figaro* kajastab sündmusi distantseeritumalt, kuid nii *Grenelle'i* ajal kui pärast seda on see lõhe märgatavalt vähenenud. Samas on *Libérationi* toon jätkuvalt kriitilisem *Le Figaro* omast.

Femitsiidi mõiste on Prantsusmaal endiselt küllaltki uudne – ehkki „keelesündmus“ sõna ilmumise näol *Petit Robert*’ sõnaraamatusse toimus 2014. aastal, jõuab see *Larousse* sõnaraamatusse juunis 2021. Sellegipoolest on varasemalt pigem tabuks peetud teema nimetuse saamise kaudu jõudnud probleemi laiema teadvustamiseni. Kõige olulisem muutus ongi olnud femitsiidi mõiste laialdane kasutuselevõtmine ning organisatsioonide ja valitsuse koostöö, mille tulemusel femitsiidide arv 2020. aastal võrreldes varasema aastaga vähenenud. Olulist rolli mängib ka koroonaviiruse pandeemia tõttu riigis kehtestatud eriolukord, mis on näidanud, et esimese karantiini ajal tõusis vägivallast teatamiste arv 40% ja teise karantiini ajal 60%, mis on ühtlasi märk kõrgemast teadlikkusest ühiskonnas.

Lihtlitsents lõputöö reprodutseerimiseks ja üldsusele kättesaadavaks tegemiseks

Mina, Laura Christine Arba,

1. annan Tartu Ülikoolile tasuta loa (lihtlitsentsi) minu loodud teose „Couverture des violences faites aux femmes dans les médias français”, mille juhendajad on Marge Käsper ja Vincent Dautancourt, reprodutseerimiseks eesmärgiga seda säilitada, sealhulgas lisada digitaalarhiivi DSpace kuni autoriõiguse kehtivuse lõppemiseni.
2. Annan Tartu Ülikoolile loa teha punktis 1 nimetatud teos üldsusele kättesaadavaks Tartu Ülikooli veebikeskkonna, sealhulgas digitaalarhiivi DSpace kaudu Creative Commons'i litsentsiga CC BY NC ND 3.0, mis lubab autorile viidates teost reprodutseerida, levitada ja üldsusele suunata ning keelab luua tuletatud teost ja kasutada teost ärieesmärgil, kuni autoriõiguse kehtivuse lõppemiseni.
3. Olen teadlik, et punktides 1 ja 2 nimetatud õigused jäävad alles ka autorile.
4. Kinnitan, et lihtlitsentsi andmisega ei riku ma teiste isikute intellektuaalomandi ega isikuandmete kaitse õigusaktidest tulenevaid õigusi.

Laura Christine Arba

18.05.2021